

# GUILLAUME BEAUSSONIE

- Professeur en droit privé et sciences criminelles à l'Université Toulouse-Capitole
- Membre de l'Institut des Etudes Juridiques de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Environnement (EA 1919)
- Codirecteur de l'Institut de Criminologie et de Sciences Pénales Roger Merle et du Master 2 Droit pénal des affaires publiques et privées
- Directeur de l'Ecole Doctorale de Droit et Science Politique

✉ Guillaume.Beaussonie@ut-capitole.fr

## TITRES UNIVERSITAIRES

---

1 <sup>ère</sup> classe (attribution par le CNU)	2022
1 <sup>er</sup> concours d'agrégation de droit privé et sciences criminelles	2015
Qualification aux fonctions de maître de conférences en droit privé et sciences criminelles (maître de conférences à l'Université François-Rabelais de Tours de 2011 à 2015)	2010
Doctorat en droit privé (très honorable, félicitations du jury, autorisation de publication en l'état et proposition pour un prix de thèse, Université Toulouse 1-Capitole)	
Thèse : <i>La prise en compte de la dématérialisation des biens par le droit pénal : contribution à l'étude de la protection pénale de la propriété</i> , sous la direction du professeur B. de Lamy	2009
D.E.A. de sciences criminelles (mention Bien, Université des Sciences sociales, Toulouse I)	2004

## ACTIVITÉS DE RECHERCHE

### I. OUVRAGES :

#### - Individuels (4) :

- *Le rôle de la doctrine en droit pénal*, coll. Bibliothèques de droit, L'Harmattan, 2006 ;
- *La prise en compte de la dématérialisation des biens par le droit pénal : contribution à l'étude de la protection pénale de la propriété*, coll. Bibliothèque de droit privé, t. 532, LGDJ, 2012 ;
- *Droit pénal des affaires* (avec Michel VÉRON), Cours, Dalloz, 12<sup>e</sup> éd., 2019 ; 13<sup>e</sup> éd., 2022 ;
- *L'infraction*, Corpus, Dalloz, à paraître.

#### - Collectifs (4) :

- *Les contrats au service de la recherche ?*, coll. Marché et organisations, n°13, L'Harmattan, 2010 (codirection avec David DUMONT et Marc SEGONDS) ;
- *Faut-il « régénéraliser » le droit pénal ?*, coll. Grands colloques, Lextenso, 2015 (direction) ;
- *Code pénal LexisNexis*, éd. 2020 (direction D. DECHENAUD) ; puis éd. 2021 à 2025 ;
- *Annales de l'Institut de criminologie et de sciences pénales Roger Merle, volume 1*, Presses de l'UT1, 2020 (direction) ; *volume 2*, 2021 ; *volume 3*, 2022.

### II. CHRONIQUES (273 comm.) :

- **Chronique bimensuelle de procédure pénale**, fondée et tenue avec Madeleine SANCHEZ puis Lionel MINIATO puis Jean-Baptiste THIERRY, au sein de la revue électronique Lexbase (janvier 2011-mai 2016). Commentaires (85) de :

- Cass. crim., 10 nov. 2010 : pas d'appel principal d'une ordonnance d'homologation d'une CRPC par le Ministère public ;
- Cass. crim., 4 nov. 2010 (x2) : pas d'annulation du PV d'interrogatoire en matière criminelle lorsque l'arrêt de son enregistrement a été fait par erreur ;
- Cons. const., 10 déc. 2010 : conformité à la Constitution de l'article 495-15-1 CPP qui autorise le procureur de la République à recourir simultanément à une CRPC et à une procédure normale ;
- Cons. const., 17 déc. 2010 : constitutionnalité conditionnée de la procédure de petit dépôt ;
- Cons. const., 17 déc. 2010 : inconstitutionnalité de la possibilité, pour la chambre de l'instruction, de se réserver une partie du contentieux de la détention provisoire ;
- Cass. crim., 4 janv. 2011 ; Cass. crim., 18 janv. 2011 : immunité temporaire et conditionnée de la garde à vue en raison de la décision du Conseil constitutionnel du 30 juillet 2010 ;

- Cass. crim., 19 janv. 2011 (x2) : nouveauté de la question de constitutionnalité relative à l'absence de motivation des arrêts de cours d'assises ;
- Cass. crim., 18 janv. 2011 : conventionnalité de la garde à vue à l'article 5 § 3 de la Convention européenne des droits de l'homme malgré l'intervention du Ministère public ;
- Cons. const., 6 mai 2011 : constitutionnalité conditionnée de la procédure de défèrement d'un gardé à vue devant le Procureur de la République ;
- Ass. plén., 20 mai 2011 (x4) : refus du renvoi des questions prioritaires de constitutionnalité relatives aux articles 7, 8 et 9 du Code de procédure pénale (prescription de l'action publique) ;
- Cass. crim., 21 juin 2011 : l'exécution d'un rappel à la loi n'éteint pas la prescription de l'action publique ;
- CEDH, 30 juin 2011, « Girard c. France » : condamnation de la France pour violation de l'article 8 de la Conv. EDH en raison d'un délai de restitution de prélèvements humains trop long ;
- Cons. const., 4 août 2011 : examen critique de la loi sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs ;
- Cass. crim., 20 juillet 2011 : incompétente d'une cour d'appel pour des faits poursuivis de nature criminelle ;
- Cons. const., 21 oct. 2011 : inconstitutionnalité de l'article 800-2 CPP, qui organise trop restrictivement l'indemnisation de la personne poursuivie mais non condamnée pour les frais procéduraux irrépétibles qu'elle a engagés ;
- Cass. crim., 14 sept. 2011 et Cass. crim., 28 sept. 2011 : encadrement des questions posées aux jurés d'assises ;
- Cass. crim., 6 déc. 2011 : nature juridique du rappel à la loi ;
- Cass. crim., 25 oct. 2011 : suspension de la prescription de l'action publique durant la mise en œuvre de l'article 175 CPP ;
- Cass. crim., 17 janv. 2012 : nature juridique du rappel à la loi (suite) ;
- Cass. crim., 16 févr. 2012 : impossibilité de demander l'annulation de la garde à vue d'autrui ;
- Cass. crim., 22 févr. 2012 : forclusion des exceptions de nullité de la procédure antérieure soulevées postérieurement à l'homologation d'une CRPC ;
- Cass. crim., 13 mars 2012, Cass. crim., 21 mars 2012, Cons. const., 6 avr. 2012 et Cass. crim., 3 mai 2012 : droit de la garde à vue ;
- Cass. crim., 10 mai 2012 : recevabilité de la constitution de partie civile d'ayants cause de militaires français tués en Afghanistan du chef d'homicides involontaires ;
- Cass. crim., 10 mai 2012 : droit de l'instruction ;
- Ass. plén., 15 juin 2012 : recevabilité de la constitution de partie civile du Président de la République du fait d'une infraction commise à son encontre durant son mandat ;
- Cass. civ. 1, 5 juill. 2012 (x3) : impossibilité de la garde à vue du ressortissant d'un Etat tiers à l'Union européenne fondée sur le seul motif de son séjour irrégulier ;
- Cass. crim., 11 juill. 2012 : conventionnalité de l'absence de communication de l'ensemble des pièces du dossier à l'avocat d'une personne placée en garde à vue ;
- Cass. civ. 1, 10 oct. 2012 : nullité attachée au manquement aux diligences en matière de réquisition d'un médecin appelé durant une garde à vue n'est ni d'ordre public, ni à grief présumé ;
- Cass. civ. 1, 31 oct. 2012 : possible utilisation d'une enquête pénale par une juridiction civile ;
- Cass. crim., 21 nov. 2012 : obligation pour le procureur de la République en cas de renvoi du dossier lors d'une comparution immédiate ;
- Cass. crim., 12 déc. 2012 : portée de l'autorité de la chose jugée au pénal sur le pénal ;
- Cass. crim., 12 déc. 2012 : conformité de certains pouvoirs du président d'une cour d'assises au principe d'impartialité ;
- Cass. crim., 18 déc. 2012 : la portée de la communication du dossier pénal durant la garde à vue ;
- Cass. crim., 22 janv. 2013 : compétence du JLD pour délivrer un mandat de dépôt contre un accusé en fuite ayant fait l'objet d'un mandat d'arrêt de la cour d'assises ;
- Cass. crim., 26 févr. 2013 : incompétence du juge pénal pour prononcer un partage de responsabilité civile ;
- Cass. civ. 1, 10 avr. 2013 : violation de la présomption d'innocence par affichage d'une décision de condamnation pénale non irrévocable ;
- Cass. crim., 24 avr. 2013 : absence d'incidence de la méconnaissance du délai raisonnable sur la validité des procédures ;
- Cass. crim., 23 mai 2013 (x2) : la grève d'un barreau constitue une circonstance insurmontable justifiant la tenue d'une audience correctionnelle sans l'avocat du prévenu ;
- Cass. crim., 14 mai 2013 : l'enquête officieuse menée par le juge des enfants doit être conforme avec les principes fondamentaux de la procédure pénale ;
- Cass. crim., 29 mai 2013 : la notification d'une convocation en justice n'est pas un acte d'enquête ;
- Cass. crim., 25 juin 2013 : l'action publique engagée pour un délit commis à l'occasion d'une poursuite judiciaire et impliquant la violation d'une disposition de procédure pénale ne peut l'être qu'après une décision définitive ;
- Cass. crim., 16 oct. 2013 : la clandestinité d'un crime ne constitue pas nécessairement un obstacle insurmontable à l'exercice de l'action publique ;
- Cass. crim., 26 oct. 2013 (x2) : la technique de géolocalisation doit être exécutée sous les contrôle d'un juge ;

- Cass. crim., 27 nov. 2013 : les fichiers informatiques ne constituent pas des actes ou pièces de l'information susceptibles d'être annulés, mais des moyens de preuve soumis à discussion contradictoire ;
- Cass. crim., 4 déc. 2013 (x2) : les réquisitions d'ordonnance pénale et la délivrance du titre exécutoire d'une amende forfaitaire majorée ont un effet interruptif de prescription ;
- Cass. crim., 11 déc. 2013 : le refus de l'admission d'un appel d'une ordonnance du juge d'instruction n'ayant pas autorisé une demande d'acte par voie électronique est un excès de pouvoir ;
- Cass. crim., 11 déc. 2013 : seuls ceux qui ont fait l'objet d'une audition peuvent en contester la régularité ;
- Cass. crim., 8 janv. 2014 : inapplicabilité de la procédure en restitution prévue par l'art. 41-4 C. proc. pén. aux biens dont la confiscation a été ordonnée ;
- Cass. crim., 7 janv. 2014 : la sonorisation d'une cellule de garde à vue est un procédé déloyal de recherche des preuves qui amène le gardé à vue à s'incriminer lui-même ;
- Cass. crim., 15 janv. 2014 : un propriétaire de mauvaise foi ne peut revendiquer un bien confisqué ;
- Cass. crim., 11 févr. 2014 : il peut être décidé en cours de garde à vue de la soumettre au régime de la criminalité organisée ; nul ne peut se prévaloir de l'irrégularité de l'audition libre d'autrui ;
- Cass. crim., 19 févr. 2014 : des biens saisis dont ni la confiscation ni la restitution n'a été ordonnée par une décision définitive ne peuvent être restitués que selon les modalités prévues par l'art. 41-4 ;
- Cass. crim., 19 mars 2014 : l'art. 99-2 C. proc. pén. n'est applicable qu'aux biens placés sous main de justice ;
- Cass. crim., 19 mars 2014 : l'accord d'un professionnel à la remise d'un document requise par un enquêteur n'est nécessaire que lorsqu'il s'agit d'un professionnel protégé ;
- Cons. const., 11 avr. 2014 : les dispositions de l'art. 41-4, al. 4, C. proc. pén. méconnaissent les exigences découlant de l'art. 16 de la DDHC ;
- Cass. crim., 30 avril 2014 : absence d'atteinte au principe de loyauté de la preuve ;
- Cass. crim., 3 juin 2014 : l'article 87 CPP est conforme au principe du contradictoire ;
- Cass. crim., 17 juin 2014 : recevabilité de la constitution de partie civile par intervention du créancier de la victime d'une infraction tributaire de l'existence d'un préjudice distinct du non-paiement de sa créance ;
- Cass. crim., 18 juin 2014 (x2) : lorsque les dispositions civiles d'un jugement sont devenues définitives, la partie civile ne peut être entendue que comme témoin ;
- Cass. crim., 25 juin 2014 : à la suite de l'opposition d'une personne condamnée par défaut, la partie civile qui s'est déjà exprimée n'a pas besoin de comparaître ou d'être représentée à la nouvelle audience ;
- Cons. const., 9 juill. 2014 : l'alinéa 3 de l'article 41-4 CPP est constitutionnel sous réserve de l'information de l'ensemble des personnes intéressées ;
- CEDH, 17 juill. 2014 : une ONG est recevable à agir devant la Cour européenne des droits de l'homme au nom d'une personne handicapée décédée dans des circonstances suspectes ;
- Cass. crim., 23 juill. 2014 : huis clos ne peut être ordonné que dans certaines conditions ;
- Cass. crim., 20 août 2014 : caractère sérieux de la QPC relative aux dispositions de l'art. 5 de la loi du 1<sup>er</sup> juill. 1901, qui ne reconnaissent pas le droit d'ester en justice à une association ayant son siège social à l'étranger ;
- Cass. crim., 2 sept. 2014 : possibilité, pour une commune, d'obtenir le remboursement des frais engagés pour la défense d'un agent victime d'outrage ; irrecevabilité de l'action civile de cette même commune pour obtenir la réparation de son propre préjudice ;
- Cass. crim., 10 sept. 2014 : en vertu de l'art. 6 § 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, il convient d'appliquer rétroactivement la loi du 14 avr. 2011 ;
- Cass. crim., 23 sept. 2014 : un condamné ne peut, en l'absence de demande des parties civiles, solliciter la condamnation de ses coprévenus définitivement relaxés à contribuer à la réparation de leur préjudice ;
- Cass. crim., 18 nov. 2014 : conséquences d'une décision du Tribunal des conflits ;
- Cass. crim., 18 nov. 2014 : à la suite de l'extinction de l'action publique, les juges répressifs ne peuvent plus statuer sur l'action civile qui en constitue l'accessoire ;
- Cass. crim., 25 nov. 2014 : délais d'action en nullité d'une personne à la fois mise en examen et partie civile ;
- Cass. crim., 3 mars 2015 : conditions de recevabilité d'une constitution de partie civile ;
- Cass. crim., 17 mars 2015 : le délit d'apologie de crime ne peut occasionner, pour une commune, un préjudice personnel et direct né de l'infraction ;
- Cass. crim., 17 mars 2015 et Cass. crim., 17 juin 2014 : encadrement des restitutions ;
- Cass. crim., 17 mars 2015 : absence de déloyauté de la sonorisation e la cellule d'une personne mise en détention provisoire ;
- Cass. crim., 6 mai 2015 et Cass. crim., 20 mai 2015 : aspects procéduraux des confiscations ;
- Cass. crim., 20 mai 2015 : action d'un groupe mais pas action de groupe ;
- Cass. crim., 23 juin 2015 et Cass. crim., 15 sept. 2015 : l'existence d'une appréciation rigoureuse de la prescription de l'action publique ;
- Cass. crim., 8 sept. 2015 : le ministère public n'est pas le gardien des droits fondamentaux ;
- Cass. crim., 9 sept. 2015 : renvoi d'une QPC relative à l'absence d'enregistrement des procès d'assises ;
- Cass. crim., 26 janv. 2016 : la confiscation d'un objet placé sous scellés s'analyse, à l'égard de parties civiles qui le revendiquent, en un refus de restitution ;

- Cass. crim., 2 févr. 2016 : comparution volontaire suppose, au préalable, la mise en mouvement de l'action publique dans les conditions prévues par l'article 1<sup>er</sup> CPP ;
- Cass. crim., 9 mars 2016 : le détenteur d'une somme d'argent à la suite d'un vol peut, à son tour, être la victime du vol de cette même somme ; il peut donc, en tant que telle, exercer l'action civile ;
- Cass. crim., 9 mars 2016 : la spécificité de l'action civile engagée par une victime devant le juge répressif justifie la distinction du régime de la preuve en matière civile et en matière pénale ;
- Cass. crim., 23 mars 2016 : l'associé d'une société anonyme victime de différentes infractions ne peut pas se constituer partie civile en son nom propre, quand bien même il est la caution de cette société ;
- Cass. crim., 30 mars 2016 : l'article 6-1 CPP ne s'applique pas lorsque la procédure à l'occasion de laquelle l'acte dénoncé aurait été commis n'a donné lieu à la saisine d'aucune juridiction pénale habilitée à constater le caractère illégal de la poursuite ou de l'acte accompli.

- **Chronique annuelle de législation pénale (législation de fond)**, tenue avec Marc SEGONDS, au sein de la *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé* (depuis janvier 2012). Commentaires (38) de :

- Lois relative à l'élection des députés et sénateurs et portant simplification de dispositions du code électoral et relative à la transparence financière de la vie politique, *Rev. sc. crim.*, 2011/4, p. 877 ;
- Loi portant dispositions particulières relatives aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et régions d'outre-mer, *Rev. sc. crim.*, 2011/4, p. 886 ;
- Loi relative à la bioéthique, *Rev. sc. crim.*, 2011/4, p. 887 ;
- Loi de libéralisation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, *Rev. sc. crim.*, 2011/4, p. 889 ;
- Lois modifiant l'étendue du secret professionnel, *Rev. sc. crim.*, 2011/4, p. 889 ;
- Loi relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique, *Rev. sc. crim.*, 2011/4, p. 890 ;
- Lois contribuant à lutter contre l'usurpation de titres, *Rev. sc. crim.*, 2011/4, p. 892 ;
- Loi relative aux recherches impliquant la personne humaine, *Rev. sc. crim.*, 2012/4, p. 903 ;
- Loi relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif, *Rev. sc. crim.*, 2012/4, p. 904 ;
- Loi relative au harcèlement sexuel, *Rev. sc. crim.*, 2012/4, p. 906 ;
- Loi portant diverses dispositions d'adaptation dans le domaine de la justice en application du droit de l'Union européenne et des engagements internationaux de la France, *Rev. sc. crim.*, 2013/4, p. 861 ;
- Loi n° 2014-896 du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales, *Rev. sc. crim.*, 2014/4, p. 809 ;
- Loi n° 2015-136 du 9 févr. 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, *Rev. sc. crim.*, 2015/4, p. 915 ;
- Loi n° 2015-588 du 2 juin 2015 relative au renforcement de la protection des installations civiles abritant des matières nucléaires, *Rev. sc. crim.*, 2015/4, p. 917 ;
- Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, *Rev. sc. crim.*, 2015/4, p. 919 ;
- Loi n° 2015-993 du 17 août 2015 portant adaptation de la procédure pénale au droit de l'Union européenne, *Rev. sc. crim.*, 2015/4, p. 940 ;
- Loi n° 2016-1428 du 24 oct. 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils, *Rev. sc. crim.*, 2016/4, p. 827 ;
- Loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, *Rev. sc. crim.*, 2016/4, p. 824 ;
- Ordonnance n° 2016-518 du 28 avr. 2016 portant diverses modifications du livre V du code de l'énergie, *Rev. sc. crim.*, 2016/4, p. 813 ;
- Loi organique n° 2016-1090 du 8 août 2016 relative aux garanties statutaires, aux obligations déontologiques et au recrutement des magistrats ainsi qu'au Conseil supérieur de la magistrature, *Rev. sc. crim.*, 2016/4, p. 828 ;
- Loi n° 2016-925 du 7 juill. 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, *Rev. sc. crim.*, 2016/4, p. 822 ;
- Ordonnance n° 2016-800 du 16 juin 2016 relative aux recherches impliquant la personne humaine et ordonnance n° 2016-967 du 15 juill. 2016 relative à la coordination du système d'agences sanitaires nationales, à la sécurité sanitaire et aux accidents médicaux, *Rev. sc. crim.*, 2016/4, p. 825 ;
- Loi organique n° 2016-1047 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France, *Rev. sc. crim.*, 2016/4, p. 825 ;
- Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, *Rev. sc. crim.*, 2016/4, p. 814 ;
- Loi n° 2016-1321 du 7 oct. 2016 pour une République numérique, *Rev. sc. crim.*, 2016/4, p. 818 ;
- Loi n° 2017-1154 du 11 juillet 2017 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence, *Rev. sc. crim.*, 2017/4, p. 777 ;
- Loi n° 2017-1248 du 9 août 2017 autorisant la ratification du protocole additionnel à la convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, *Rev. sc. crim.*, 2017/4, p. 777 ;

- Loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, *Rev. sc. crim.*, 2017/4, p. 777 ;
- Loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, *Rev. sc. crim.* 2018/4, p. 945 ;
- Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, *Rev. sc. crim.* 2019/4, p. 885 ;
- Loi n° 2019-721 du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires, *Rev. sc. crim.* 2019/4, p. 888 ;
- Ordonnance n° 2019-1069 du 21 octobre 2019 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, *Rev. sc. crim.* 2019/4, p. 889 ;
- Loi n° 2020-766 du 24 juin 2020 visant à lutter contre les contenus haineux sur internet et loi n° 2020-1023 du 10 août 2020 instaurant des mesures de sûreté à l'encontre des auteurs d'infractions terroristes à l'issue de leur peine, *Rev. sc. crim.* 2020/4, p. 975 ;
- Loi n° 2020-901 du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux, *Rev. sc. crim.* 2020/4, p. 978 ;
- Ordonnance n° 2020-1144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et à la simplification des polices immeubles, locaux et installations, *Rev. sc. crim.* 2020/4, p. 979 ;
- Loi n° 2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée ; Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, *Rev. sc. crim.* 2021/4, p. 873 ;
- Loi organique n° 2022-400 du 21 mars 2022 visant à renforcer le rôle du Défenseur des droits en matière de signalement d'alerte ; Loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte ; Décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes instituées par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte, *Rev. sc. crim.* 2022/4, p. 881 ;
- Loi n° 2023-668 du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite, *Rev. sc. crim.* 2023/4, p. 833.

- **Chronique trimestrielle de droit pénal immobilier**, créée (puis tenue avec E. JOLY-SIBUET) au sein de la *Revue trimestrielle de droit immobilier* (janvier 2012-décembre 2015). Commentaires (32) de :

- Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, *RTDI*, 2012/1, p. 92 ;
- Loi n° 2011-725 du 23 juin 2011 portant dispositions particulières relatives aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et régions d'outre-mer, *RTDI*, 2012/1, p. 92 ;
- Cass. crim., 22 févr. 2011, n° 10-87.676, *RTDI*, 2012/1, p. 93 ;
- Cass. crim., 21 juin 2011, n° 10-85.641, *RTDI*, 2012/1, p. 94 ;
- Cass. crim., 27 janv. 2012, n° 11-81.324, *RTDI*, 2012/2 ;
- Cass. civ. 3<sup>e</sup>, 25 janvier 2012, n° 10-26.300, *RTDI*, 2012/2 ;
- Cass. civ. 3<sup>e</sup>, 29 février 2012, n° 10-27.889, *RTDI*, 2012/2 ;
- Cass. civ. 3<sup>e</sup>, 21 mars 2012, n° 11-14.834, *RTDI*, 2013/1 ;
- Cass. civ. 3<sup>e</sup>, 4 juillet 2012, n° 10-21.249, *RTDI*, 2013/1 ;
- Cass. QPC, 12 décembre 2012, n° 12-40.075, *RTDI*, 2013/1 ;
- Cass. crim., 22 janvier 2013, n° 12-80.022, *RTDI*, 2013/3 ;
- Cass. crim., 27 février 2013, n° 12-80.632, *RTDI*, 2013/3 ;
- Cass. crim., 16 avril 2013, n° 12-81.588, *RTDI*, 2013/3 ;
- Cass. crim., 23 avril 2013, n° 12-85.352, *RTDI*, 2014/1 ;
- Cass. crim., 22 mai 2013, n° 12-83.734, *RTDI*, 2014/1 ;
- Cass. crim., 4 juin 2013, n° 12-85.688, *RTDI*, 2014/1 ;
- Cass. crim., 26 juin 2013, n° 12-85.116, Cass. crim., 2 octobre 2013, n° 12-87.976 et Cass. crim., 23 octobre 2013, n° 13-82.762, *RTDI*, 2014/1 ;
- CA Bourges, ch. correc., 2 mai 2013, n° RG 13/118, *RTDI*, 2014/1 ;
- Cass. crim., 29 octobre 2013, n° 12-85.395, *RTDI*, 2014/3 ;
- Cass. crim., 10 décembre 2013, n° 13-84.286, *RTDI*, 2014/3 ;
- Cass. crim., 10 décembre 2013, n° 13-83.915, *RTDI*, 2014/3 ;
- Cass. 3<sup>e</sup> civ., 29 janvier 2014, n° 13-10.803, *RTDI*, 2014/3 ;
- Cass. 3<sup>e</sup> civ., 5 mars 2014, n° 13-12.540, *RTDI*, 2014/3 ;
- Cass. crim., 25 mars 2014, n° 13-80.376, *RTDI*, 2014/3 ;
- Cass. crim., 1<sup>er</sup> avril 2014, n° 13-82.731, *RTDI*, 2014/3 ;
- Cass. crim., 8 avril 2014, n° 12-87.497, *RTDI*, 2014/3 ;
- Cass. crim., 8 avril 2014, n° 12-88.095, *RTDI*, 2014/3 ;
- Cass. crim., 6 mai 2014, n° 12-87.789, *RTDI*, 2014/3 ;
- Cass. crim., 24 juin 2014, n° 13-81.302, *RTDI*, 2014/3 ;

- Cass. crim., 9 septembre 2014, n° 13-85.985, *RTDI*, 2015/1 ;
- Cass. crim., 23 septembre 2014, n° 13-86.053, *RTDI*, 2015/1 ;
- Cass. crim., 4 novembre 2014, n° 13-88.408, *RTDI*, 2015/1.

- **Chronique semestrielle de droit pénal des affaires**, tenue avec Marc SEGONDS et Antoine BOTTON, au sein de la *Revue pénitentiaire et de droit pénal* (depuis janvier 2013). Commentaires (19) de :

- Cass. crim., 30 oct. 2012, n° 11-81266 : « la banqueroute n'empêche pas toujours le vol » ;
- Cass. crim., 23 mai 2013, n° 12-87476 : « en matière de saisie, libre disposition n'est pas toujours propriété » ;
- Cass. crim., 19 juin 2013, n° 12-84950 et Cass. crim., 16 oct. 2013, n° 12-86241 : « il ne faut pas abuser de la confiance de la Française des jeux ! » ;
- Cass. crim., 14 nov. 2013, n° 12-83653 et Cass. crim., 11 déc. 2013, n° 12-86624 : « abus de confiance par, pour et contre détenteurs » ;
- Cass. crim., 14 janv. 2014, n° 12-86781 : « dénonciation dans le cadre d'une procédure collective : entre obligation et calomnie » ;
- Cass. crim., 5 mars 2014, n° 13-84977 et Cass. crim., 5 mars 2014, n° 13-84978 : « ensemble immobilier mal acquis mais bien saisi » ;
- Cass. crim., 22 oct. 2014, n° 13-82630 : « la banalisation de l'appréhension pénale des biens incorporels » ;
- Cass. crim., 28 janv. 2015, n° 13-86772, Cass. crim., 25 mars 2015, n° 14-83766 et Cass. crim., 14 avr. 2015, n° 14-81188 : « constitution de l'escroquerie » ;
- Cass. crim., 3 mars 2015, n° 13-88514 : « action contre l'escroquerie » ;
- Cass. crim., 16 sept. 2015, n° 15-83204 et Cass. crim., 9 déc. 2015, n° 15-83204 : « L'autonomisation jurisprudentielle du blanchiment confortée une fois de plus par... la jurisprudence » ;
- Cass. crim., 6 janv. 2016, n° 14-87076, Cass. crim., 30 mars 2016, n° 15-81550 et Cass. crim., 4 mai 2016, n° 15-80770 : « la prison pour les infractions d'affaires ? Non. La prison ? Oui ! » ;
- Cass. crim., 12 nov. 2015, n° 14-82238, Cass. crim., 9 mars 2016, n° 13-85943 et Cass. crim., 6 avr. 2016, n° 15-81272 : « Abus de confiance portant sur des fonds : obscure clarté » ;
- Cass. crim., 23 mars 2016, n° 15-81448 : « En matière d'ABS, pas d'action pour la caution ! » ;
- Cass. crim., 26 oct. 2016, n° 15-84552 : « Recel et blanchiment c'est *idem* ! », 2016-4, p. 941 ;
- Cass. crim., 28 sept. 2016, n° 15-84485 : « La société : victime ou instrument de l'infraction ? », 2016-4, p. 943 ;
- Crim. 17 oct. 2018, n° 17-80458 : « Lancements d'alerte imminents ! », 2018-4, p. 855 ;
- Crim. 31 janv. 2018, n° 17-80.659 : « Association et corruption au sens strict », 2019-1, p. 168 ;
- Crim. 31 janv. 2018, n° 17-81.408 et Crim. 28 févr. 2018, n° 17-81.577 : « Non-restitutions » ;
- Crim. 3 mai 2018, n° 16-86.369 et Crim. 16 janv. 2019, n° 17-81.136 : « Détournements de temps de travail au pluriel ».

- **Chronique trimestrielle de droit des biens**, créée et tenue avec Séverin JEAN, au sein de la revue électronique *Lexbase* (septembre 2013-septembre 2016). Commentaires (21) de :

- Cass. civ. 3, 5 juin 2013, n° 11-25.627 : l'exercice de l'action en élagage est ouvert au titulaire d'une servitude de passage ;
- Cass. civ. 3, 23 mai 2013, n° 12-13.898 et Cass. civ. 3, 10 juill. 2013, n° 12-19.416 : l'action en bornage se borne à... borner ;
- Cass. crim., 5 déc. 2013 : le juge d'instruction ne peut ordonner la remise à l'AGRASC d'un bien n'appartenant pas à une personne poursuivie ;
- Cass. crim., 11 déc. 2013 : il ne serait pas impossible d'acquérir un droit par prescription sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ;
- Cass. civ. 1, 19 mars 2014 : le financement de l'acquisition d'un bien indivis peut demeurer indifférent au stade de son attribution lors du partage de l'indivision ;
- Cass. civ. 3, 5 févr. 2014 : seul un propriétaire peut exercer l'action fondée sur les articles 671 à 673 C. civ. ;
- Cass. civ. 3, 12 mars 2014 : sauf à ce que le titre d'établissement de la servitude en dispose autrement, le propriétaire du fonds assujéti ne supporte pas la charge des ouvrages nécessaires pour user ou pour conserver la servitude ;
- Cons. const., 7 mai 2014 : le droit à l'arrachage posé par l'article 672 du code civil n'est contraire, ni à la charte de l'environnement, ni au droit de propriété ;
- Cass. civ. 3, 3 juin 2014 : le trouble allégué par un propriétaire qui a vaincu au possessoire mais dont la propriété demeure contestée n'est pas manifestement illicite ;
- Cass. com., 11 juin 2014 : absence de modification de la substance d'un bien revendiqué dans le cadre d'une procédure collective ;
- CEDH, 10 juill. 2014 : subsidiarité du versement de la prestation compensatoire par cession forcée de la propriété d'un bien ;

- Cons. const., 14 nov. 2014 : le droit, pour l'État, de retenir la propriété d'œuvres d'art exportées, est contraire à la Constitution ;
- CA Paris, pôle 4, ch. 1, 18 sept. 2014 : le droit de jouissance spéciale d'un bien immobilier est un droit viager ;
- Cons. const., 6 févr. 2015 : inconstitutionnalité du transfert d'office du portefeuille de contrats d'assurance d'une personne titulaire d'un agrément par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- Cass. civ. 3, 11 févr. 2015 : l'action en empiètement est une action immobilière ;
- Cass. civ. 3, 13 mai 2015 : la présomption de propriété du dessous au profit des propriétaires du sol n'est susceptible d'être combattue que par la preuve contraire résultant d'un titre ;
- Cass. crim., 16 déc. 2015 : un enregistrement est un bien qui, en tant que tel, peut faire l'objet d'une infraction contre les biens ;
- Cass. civ. 3, 14 janv. 2016 : un fonds destiné à l'habitation est enclavé à défaut d'accès par un véhicule automobile, celui-ci correspondant à l'usage normal d'un tel fonds ;
- Cass. civ. 3, 14 janv. 2016 : un fonds auquel tout accès direct de la route est interdit en raison d'un certificat d'urbanisme contre lequel aucun recours n'est possible est enclavé ;
- Cass. civ. 3, 8 sept. 2016 : Maison de poésie 2 ;
- Cass. civ. 1, 22 juin 2016 : absence de droit de l'usufruitier a droit sur les bénéfices qui ont été mis en réserve.

- **Chronique annuelle de droit de la presse et des médias**, dirigée par Bernard BEIGNIER, au sein de la *Semaine juridique*, édition générale (depuis septembre 2014). Commentaires (**22**) de :

- *JCP G.* 2014, doct. 1163 : Cass. crim., 8 avr. 2014, n° 12-88.095 et Cass. crim., 6 mai 2014, n° 12-87.789 (caractère justificatif de l'inscription de propos critiques dans un « débat d'intérêt général ») ; Cass. crim., 28 janv. 2014, n° 12-88.430 (cause et portée du secret de l'acte de procédure durant le procès pénal) ; Cass. crim., 28 janv. 2014, n° 12-88.430 et Cass. 1re civ., 11 mars 2014, n° 12-29.419 (violation du secret de l'acte de procédure, faute civile ; caractère d'intérêt général de l'information sur l'affaire du Médiateur) ; Cass. 1re civ., 5 févr. 2014, n° 13-21.929 et Cass. 1re civ., 2 juill. 2014, n° 13-21.929 (constitutionnalité et conventionnalité des articles 226-1 et 226-2 du Code pénal eu égard à la liberté d'expression) ;
- *JCP G.* 2015, doct. 1191 : Cass. crim. 17 mars 2015, n° 13-87.358 (apologie de crimes d'atteintes volontaires à la vie et action civile d'une commune) ; Cass. crim., 31 mars 2015, n° 13-81.842 (Immunité judiciaire et excuse de provocation) ;
- *JCP G.* 2016, doct. 1225 : Cass. crim., 12 juill. 2016, n° 15-86.645 (application dans l'espace de l'art. 29, al. 1<sup>er</sup>, de la loi de 1881) ; Cass. crim., 17 nov. 2015, n° 14-81.410 (diffamation par divulgation du contenu d'une information judiciaire postérieurement à un acquittement) ; Cass. 1<sup>re</sup> civ., 6 avr. 2016, n° 15-10.552 (modulation dans le temps de la jurisprudence nouvelle relative à l'application de l'art. 53 de la loi de 1881 en matière civile) ;
- *JCP G.* 2017, doct. 1204 : CA Paris, pôle 2, ch. 7, 28 sept. 2017, n° 17/00854 (contrariété à la liberté d'expression du seul fait d'examiner le caractère diffamatoire d'un article doctrinal) ; Cass. crim., 20 juin 2017, n° 16-87.063 (conformité à l'article 50 de loi de 1881 d'une plainte avec constitution de partie civile qui ne crée aucune incertitude sur l'étendue de la saisine du juge) ;
- *JCP G.* 2018, doct. 1222 : Cass. crim., 8 août 2018, n° 17-82.893 (fait justificatif et débat d'intérêt général) ;
- *JCP G.* 2019, doct. 786 : Cass. ass. plén., 10 mai 2019, x3, nos 17-84.511, 17-84.509 et 18-82.737 (aucune action en diffamation ne peut être exercée, en France, par un État étranger (épilogue ?)) ;
- *JCP G.* 2021, doct. 752 : Cass. crim., 9 mars 2021, n° 20-83.304 (pas de journaliste durant un contrôle de police judiciaire) ; Cass. 1<sup>re</sup> civ., 6 janv. 2021, n° 19-21.718 (disproportion de la suspension de la diffusion du film « Grâce à Dieu ») ; Cons. const., 9 avr. 2021, n° 2021-896 QPC (absence de correspondance entre l'outrage et l'injure publique) ;
- *JCP G.* 2022, doct. 925 : Cass. 1re civ., 11 mai 2022, n° 21-16.156 et 21-16.497 (appréciation souple de la bonne foi de dénonciations de comportements sexuels anciens et déplacés) ; CEDH, 23 juin 2022, n° 28000/19, *Rouillan c/ France* ; Cass. crim., 22 sept. 2021, 3 arrêts, n° 20-80.489, n° 20-80.895 et n° 2021-014848 ; Cass. crim., 22 sept. 2021, n° 20-85.434 ; Cass. crim., 18 mai 2022, n° 21-86.685 ; Cass. crim., 18 mai 2022, n° 21-86.647 et Cass. crim., 18 mai 2022, n° 20-87.272 ;
- *JCP G.* 2023, doct. ... : Cass. crim., 29 mars 2023, n° 22-83.458 (bien-fondé de la relaxe de certains décrocheurs du portrait du pdt de la Rép.) ; Cass. crim., 10 août 2022, n° 22-81.057 et Cass. crim., 7 févr. 2023, n° 22-81.057 (art. 39 quinquies de la loi de 1881 ne s'applique pas qu'aux victimes reconnues comme telles par décision définitive ayant prononcé la condamnation de l'auteur des faits) ;
- *JCP G.* 2024, doct. 1016 : Cons. const., 17 mai 2024, n° 2024-1088 QPC (constitutionnalité sous légère réserve des modifications de la procédure applicable à certains délits de presse apportées ou confortées par la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République).

- **Chronique annuelle (puis semestrielle) de droit pénal des affaires**, créée et tenue au sein de la *Revue de jurisprudence commerciale* (septembre/octobre 2018-décembre 2023). Commentaires (**43**) de :

- *RJ com.* 2018/5, p. 420 : CJUE, gde ch., 20 mars 2018, 3 arrêts, aff. C-524/15, C-537/16 et C-596/16 (l'éviction du principe *NBI* pour modérer les cumuls répressifs) ;
- *RJ com.* 2018/5, p. 422 : Crim. 17 janv. 2018, n° 17-80.418, Crim. 17 janv. 2018, n° 17-80.152, Crim. 23 janv. 2018, n° 17-81.373, Crim. 24 janv. 2018, n° 16-83.045, Crim. 21 mars 2018, n° 17-81.011, Crim. 28 mars 2018, n° 17-81.114, Crim. 3 mai 2018, n° 17-82.034, Crim. 9 mai 2018, n° 17-86.448 et Crim. 16 mai 2018, n° 17-81.151 (l'investissement du principe *NBI* pour modérer les concours d'infractions) ;
- *RJ com.* 2018/5, p. 424 : Crim. 5 avr. 2018, n° 17-81.085, Crim. 16 mai 2018, n° 17-81.303 et Crim. 13 juin 2018, n° 17-82.986 (l'impossibilité de l'abus de confiance commis par un propriétaire) ;
- *RJ com.* 2018/5, p. 424 : Crim. 27 juin 2018, n° 18-80.069 et Crim. 11 juill. 2018, n° 18-80.264 (la possibilité du détournement de biens publics commis par un parlementaire) ;
- *RJ com.* 2018/5, p. 425 : Crim. 27 mars 2018, n° 16-87.585 et CA Paris, 29 juin 2018, n° 17/02758 (le calibrage de la fraude fiscale à la suite des décisions du Conseil constitutionnel) ;
- *RJ com.* 2018/5, p. 426 : Crim. 14 mars 2018, n° 16-82.117 (pétrole contre nourriture) ;
- *RJ com.* 2020/3, p. 285 : Crim. 3 mai 2018, n° 16-86.369 et Crim. 16 janv. 2019, n° 17-81.136 (appropriations frauduleuses) ;
- *RJ com.* 2020/3, p. 286 : Crim. 7 janv. 2020, n° 18-84.755 (atteintes aux STAD) ;
- *RJ com.* 2020/3, p. 287 (blanchiment) : Crim. 6 mars 2019, n° 18-81.059, Crim. 20 mars 2019, n° 17-85.664, Crim. 12 juin 2019, n° 18-83.396, Crim. 11 sept. 2019, n° 18-81.040, Crim. 11 sept. 2019, n° 18-83.484, Crim. 4 déc. 2019, n° 19-82.469, Crim. 18 déc. 2019, n° 19-82.496, Crim. 21 janv. 2020, n° 18-84.899, Crim. 18 mars 2020, n° 18-85.542 et Crim. 18 mars 2020, n° 18-86.491 ;
- *RJ com.* 2020/3, p. 292 : TJ Paris, 29 janv. 2019, n° 11 024 092 018, TJ Paris, CJIP, 12 sept. 2019, n° 109/2019, TJ Paris, CJIP, 31 janv. 2020, n° 20/2020, AFA, Commission des sanctions, 4 juill. 2019, n° 19-0118 et AFA, Commission des sanctions, 7 févr. 2020, n° 19-02 (corruption) ;
- *RJ com.* 2020/4, p. 350 : Crim. 30 janv. 2019, n° 17-85.304, Crim. 25 sept. 2019, n° 18-83.113 et Crim. 20 nov. 2019, n° 18-82.277 (code de commerce) ;
- *RJ com.* 2020/4, p. 351 : Cons. const., 27 sept. 2019, déc. n° 2019-804 QPC, Crim. 11 sept. 2019, n° 18-81.040, Crim. 11 sept. 2019, n° 18-81.067, Crim. 11 sept. 2019, n° 18-81.980, Crim. 11 sept. 2019, n° 18-82.430, Crim. 11 sept. 2019, n° 18-83.484, Crim. 11 sept. 2019, n° 18-84.144 et Crim. 23 oct. 2019, n° 18-85.088 (code général des impôts) ;
- *RJ com.* 2020/4, p. 356 : Cons. const., 14 juin 2019, déc. n° 2019-790 QPC, Crim. 29 janv. 2019, n° 17-84.366 et Crim. 19 mars 2019, n° 17-87.534 (code de la consommation) ;
- *RJ com.* 2021/4, p. 329 : Crim. 9 sept. 2020, n° 19-84.301 et Crim. 25 nov. 2020, n° 18-86.955 (responsabilité) ;
- *RJ com.* 2021/4, p. 332 : Crim. 24 juin 2020, n° 19-85.074, Crim. 9 sept. 2020, n° 18-84.619, Crim. 9 sept. 2020, n° 19-82.263 ; Crim. 25 nov. 2020, n° 19-86.979 ; Crim. 16 déc. 2020, n° 19-87.622 ; CJUE, 1re ch., 14 janv. 2021, n° C-393/1920 et Cons. const., 23 avril 2021, n° 2021-899 QPC (punition) ;
- *RJ com.* 2021/4, p. 336 : Crim. 24 juin 2020, n° 19-84.631 ; Crim. 24 juin 2020, n° 19-85.874 ; Crim. 21 oct. 2020, n° 19-87.071 ; Crim. 6 janv. 2021, n° 20-80.128 ; Crim. 20 janv. 2021, n° 20-81.118 ; Crim., 10 mars 2021, n° 20-84.117 ; Crim. 8 avr. 2021, n° 20-85.474 (procédure) ;
- *RJ com.* 2022/1, p. 38 : Crim. 9 sept. 2020, n° 19-84.914 ; Crim. 25 nov. 2020, n° 19-83.145 ; Crim. 25 novembre 2020, n° 19-85.740 ; Crim., 9 déc. 2020, n° 19-86.575 ; Crim. 10 mars 2021, n° 19-87.328 ; Crim. 16 juin 2021, n° 19-86.630 ; Crim. 30 juin 2021, n° 20-81.570 (appropriations frauduleuses) ;
- *RJ com.* 2022/1, p. 40 : Crim. 8 juin 2021, n° 20-85.853 (atteintes aux STAD) ;
- *RJ com.* 2022/1, p. 41 : Crim. 1<sup>er</sup> avr. 2020, n° 19-80.875 ; Crim. 21 oct. 2020, n° 19-87.076 ; Crim. 9 déc. 2020, n° 20-83.355 ; Crim. 30 juin 2021, nos 16-80.657 et 20-83.355 (blanchiment) ;
- *RJ com.* 2022/1, p. 43 : TJ Nice, CJIP, 11 mai 2020, n° parquet 14/322/196 ; TJ Paris, CJIP, 26 févr. 2021, n° parquet PNF-12111072209 ; TJ Paris, CJIP, 13 juillet 2021, n° parquet PNF-15289000245 ; TJ Paris, CJIP, 2 sept. 2021, n° parquet PNF-12174072093 ; Nouvelles recommandations de l'AFA, JO, n° 0010 du 12 janv. 2021 ; Crim., 16 juin 2021, n° 20-83.098 (atteintes à la probité) ;
- *RJ com.* 2022/1, p. 46 : Crim. 6 janv. 2021, n° 19-84.547 ; Crim. 24 mars 2021, n° 20-80.504 ; Crim. 16 juin 2021, n° 20-82.941 (faux) ;
- *RJ com.* 2022/1, p. 47 : Ass. plén., 4 juin 2021, n° 21-81.656 ; Crim. 24 juin 2020, n° 18-85.540 ; Crim. 9 sept. 2020, n° 18-82.746 ; Crim. 21 oct. 2020, n° 19-86.676 ; Crim. 10 nov. 2020, n° 19-80.557 ; Crim. 25 nov. 2020, n° 19-85.091 ; Crim. 25 nov. 2020, n° 19-85.205 ; Crim. 17 févr. 2021, n° 20-82.068 (code de commerce) ;
- *RJ com.* 2022/1, p. 50 : Crim. 24 juin 2020, n° 19-81.134 ; Crim. 21 oct. 2020, n° 19-81.929 ; Crim. 6 janv. 2021, n° 18-84.570 ; Crim. 8 avr. 2021, n° 19-87.905 (code général des impôts) ;
- *RJ com.* 2022/1, p. 52 : Crim. 20 oct. 2020, n° 19-81.207 ; Crim. 24 nov. 2020, n° 19-85.829 (code de la consommation) ;
- *RJ com.* 2022/5, p. 447 : Crim. 16 juin 2021, n° 20-83.098 ; Crim. 29 sept. 2021, n° 21-84.185 ; Crim. 15 déc. 2021, n° 21-81.864 ; Crim. 15 févr. 2022, n° 20-81.450 ; Crim. 13 avr. 2022, n° 19-84.831 ; Crim., 9 juin 2022, n° 21-80.237 ; Crim. 21 juin 2022, n° 20-86.857 (responsabilité) ;
- *RJ com.* 2022/5, p. 450 : CJUE, 21 oct. 2021, aff. C-845/19 et C-863/19 ; CJUE, 12 mai 2022, aff. C-505/20 ; Cons. const. déc. n° 2021-899 QPC du 23 avr. 2021 ; Cons. const. déc. n° 2021-932 QPC du 23 sept. 2021 ; Cons. const. déc. n° 2021-949/950 QPC du 24 nov. 2021 ; Crim., 30 juin 2021, n° 20-83.355 ;



Crim. 15 déc. 2021, n° 20-85.196 ; Crim. 5 janv. 2022, n° 21-80.638 ; Crim. 12 janv. 2022, n° 21-80.866 ; Crim. 30 mars 2022, n° 21-82.217 (puniton) ;

- *RJ com.* 2022/5, p. 453 : Const. const. déc. n° 2021-951 QPC du 3 déc. 2021 ; Cons. const. déc. n° 2021-970 QPC du 18 févr. 2022 ; Cons. const. déc. n° 2022-1002 QPC du 8 juill. 2022 ; Crim. 9 juin 2022, n° 21-86.360 ; Crim. 26 janv. 2022, n° 21-81.052 (procédure) ;
- *RJ com.*, juin 2023, *Lexbase* n° N5393BZR : appropriations frauduleuses, atteintes aux STAD, recel, blanchiment, prise illégale d'intérêts et détournement de biens publics, concussion, favoritisme et faux ;
- *RJ com.*, oct. 2023, *Lexbase* n° N6767BZN : abus de biens sociaux, banqueroute, droit de la concurrence, AAI, délit d'initié, codes de la construction et de l'habitation et de l'urbanisme, code général des impôts et code de la consommation.

- **Chronique mensuelle de droit pénal immobilier**, tenue avec Camille DE JACOBET DE NOMBEL au sein de la *Revue de droit immobilier* (juin 2020-octobre 2021). Commentaires (8) de :

- Crim. 17 mars 2020, n° 19-82.013 : *RDI* 2020. 385 (Ouverture d'un établissement recevant du public malgré la caducité de la notice de sécurité) ;
- Cons. const. 31 juill. 2020, n° 2020-853 QPC : *RDI* 2020. 530 (La démolition-sanction doit demeurer le dernier recours) ;
- Crim. 1<sup>er</sup> sept. 2020, n° 19-87.499 : *RDI* 2020. 595 (Eclairages sur le pouvoir d'introduction dans des lieux à usage professionnel dans le cadre de la lutte contre le travail illégal) ;
- Crim. 24 nov. 2020, n° 19-81.725 : *RDI* 2021. 155 (Incrimination et sanction d'une exécution de travaux effectués en méconnaissance du PLU et sans déclaration préalable) ;
- Crim. 24 mars 2021, n° 20-80.504 : *RDI* 2021 (L'étrange impunité d'un non moins étrange « recel de maison ») ;
- Crim. 10 mars 2021, n° 20-84.117 : *RDI* 2021 (La difficile saisie pénale d'un immeuble) ;
- Crim. 15 juin 2021, n° 20-83.749 : *RDI* 2021. 546 (Intrusions non autorisées et non justifiées dans l'enceinte d'un centre nucléaire) ;
- Crim. 23 juin 2021, n° 20-86.314 : *RDI* 2021. 548 (Pas d'aggravation des violences commises dans un établissement pénitentiaire).

- **Chronique de droit privé du patrimoine**, tenue par Quentin GUIGUET-SCHIÉLÉ au sein de la *Gazette du Palais* (2023...). Commentaire (5) de :

- Crim. 7 déc. 2022, n° 21-80.743 (GPL447u6) : l'aléa pénal de la tontine ;
- Crim. 8 mars 2023, n° 22-81.100 (GPL452z0) : non-restituer une assurance-vie, c'est la confisquer ;
- Crim. 13 mars 2024, n° 22-83689 (GPL465x2) : la fin de l'antagonisme entre abus de confiance et immeuble ;
- Crim. 28 févr. 2024, n° 22-86392 et n° 23-81292 (GPL465x3) : confiscation et droit civil (suite mais pas fin) ;
- Crim. 4 sept. 2024, n° 23-81.110 (GPL470r3) : confiscation du bien d'un tiers : vers une convergence de la libre disposition de l'auteur de l'infraction et de la mauvaise foi du tiers

### III. ARTICLES, ÉTUDES ET CONTRIBUTIONS À DES OUVRAGES COLLECTIFS (87) :

- **Copropriété (1) :**

- « La privatisation des parties communes et des droits accessoires aux parties communes : la question du droit de construire au sein de la copropriété », *AJDI* 2015, p. 262.

- **Droit des biens (5) :**

- « Le contrat au service de la propriété de la recherche », in *Les contrats au service de la recherche ?*, coll. Marché et organisations, n° 13, 2010, p. 83 ;
- « Bien(s) et utilité(s) », in *Mélanges Grégoire Forest*, Dalloz, 2014, p. 39 ;
- « La qualification juridique des services écosystémiques », in *Services écosystémiques et protection des sols* (dir. C. HERMON), Quae, 2018 ; également in *Droit & Ville*, 84/2017, p. 119. Disponible également en anglais in *Ecosystem services and soil protection* (dir. C. HERMON), IEJUC, 2018, p. 76 ;
- « Disparition d'un Banksy : variations juridiques à huit mains », *Lexbase éd. privée*, 7 nov. 2019, n° N1022BYI (avec Didier KRAJESKI, Séverin JEAN et Julien LAURENT) ;
- « Le statut juridique de l'image d'un bien public culturel : existe-t-il un modèle civiliste ? », in *L'image des biens publics et culturels, Regards croisés entre droits public et privé* (dir. O. DEBAT et S. SAUNIER), LexisNexis, 2020, p. 29.

- **Droit des personnes (3) :**

- « Les bornes de la personnalité juridique en droit pénal », *Dr. fam.*, sept. 2012, étude n° 5 ;
- « L'enfant victime : articles 33, 34, 35 et 36 de la CIDE », in *La Convention internationale des droits de l'enfant*, dir. M. BRUGGEMAN et C. NEIRINCK, coll. Thèmes et commentaires, Dalloz, 2014 ;
- « La personnalité juridique en droit pénal », in *Mélanges Claire Neirinck*, LexisNexis, 2015, p. 157.

#### - Droit immobilier (2) :

- « La lutte contre l'habitat indigne dans la loi ALUR », *RTDI*, n° spécial, 2014 ;
- « Quelle efficacité pour le droit pénal de la construction ? », *Droit et Ville 2023/2* (N° 96), p. 115.

#### - Droit pénal (général, spécial et des affaires : 45) :

- « La protection pénale de la propriété sur l'information », *Dr. pénal*, 2008, étude n° 19 ;
- « Prolégomènes à l'étude de la force normative de la loi en droit pénal contemporain », in *La force normative, naissance d'un concept*, dir. C. THIBIERGE, LGDJ-Bruylant, 2009, p. 361 ;
- « Recherche sur la notion de personnalité en droit pénal », *Rev. sc. crim.*, 2010/3, p. 525 ;
- « L'utilité d'une incrimination générale du blanchiment », in *La corruption, aspects actuels et de droit comparé*, Nouvelles études pénales, n° 25, Erès, 2014, p. 43 ;
- « Principe de légalité et/ou principe de sécurité juridique », in *Faut-il « régénéraliser » le droit pénal ?*, Montchrestien, 2015 ;
- « A propos de l'entrave à l'interruption légale de grossesse », *Gaz. Pal.*, 11 août 2015, n° 223, p. 9 ;
- « L'état d'urgence réformé dans l'urgence », *Lexbase Hebdo éd. privée*, n° N0179BWK (avec Antoine BOTTON) ;
- « Immeuble et domicile en droit pénal », *AJ pénal* 2016, p. 59 ;
- « Quelques observations à partir de (et non sur) l'autoblanchiment », *AJ pénal* 2016, p. 192 ;
- « La légitimité de la victime de l'infraction », in *La victime de l'infraction pénale*, dir. C. RIBEYRE, coll. Thèmes et commentaires, Dalloz, 2016, p. 49 ;
- « La dématérialisation de l'abus de confiance ? », *AJ pénal* 2017, p. 215 ;
- « Faut-il imaginer Sisyphe heureux ? À propos de la longueur des peines », *Légalité, légitimité, licéité, Mélanges en l'honneur du professeur Seuvic*, PUN, 2018, p. 373 ;
- « À propos d'une controverse contemporaine et persistante : le vol d'informations », *Revue de droit d'Assas*, déc. 2018, n° 17, p. 99 ;
- « Intermédiation et droit pénal », in *L'intermédiation professionnelle*, coll. IFR Toulouse, PU UT1 Capitole, 2019, p. 109 ;
- « Propos introductifs à la troisième partie », in *Quelles mutations pour la justice pénale du XXI<sup>e</sup> siècle*, coll. Thèmes et commentaires, Dalloz, 2020, p. 187 ;
- « La refondation de l'échelle des peines correctionnelles », in *Quelles mutations pour la justice pénale du XXI<sup>e</sup> siècle*, coll. Thèmes et commentaires, Dalloz, 2020, p. 189 ;
- « Les Preuves de Jean Jaurès », in *Annales de l'Institut de criminologie et de sciences pénales Roger Merle, volume 1*, Presses de l'UT1, 2020, p. 71 ;
- « Le produit de l'infraction et le principe de personnalité des délits et des peines », in *Annales de l'Institut de criminologie et de sciences pénales Roger Merle, volume 1*, Presses de l'UT1, 2020, p. 133 ;
- « Droit des biens et droit pénal », in *Annales de l'Institut de criminologie et de sciences pénales Roger Merle, volume 1*, Presses de l'UT1, 2020, p. 247 ;
- « Tatouage(s) et droit pénal », in *Le tatouage et les modifications corporelles saisis par le droit*, dir. M. JAOUËL et D. THARAUD, L'Épilogue, 2020, p. 161 ;
- « La notion de valeur sociale protégée », in *L'empreinte des valeurs sociales protégées en droit pénal*, dir. P. MISTRETTA, S. PAPHILLON et C. KUREK, coll. Thèmes et commentaires, Dalloz, 2020, p. 5 ;
- « La tentation de l'irresponsabilité pénale des décideurs publics », *Gaz. Pal.*, 1<sup>er</sup> sept. 2020, n° 29, p. 78 ;
- « Punir positivement ? À propos de l'article 130-1 du Code pénal », in *Mélanges en l'honneur de Corinne Saint-Alary-Houin. Un droit « positif », un droit de progrès*, LGDJ, Lextenso. 2020, p. 35-40 ;
- « Larme chaude et sueur froide sur cols blancs. A propos de l'appréhension des hommes politiques comme des délinquants d'affaires », in *Mélanges en l'honneur du professeur Deen Gibirila*, PUT1, 2021, p. 369 ;
- « La sanction pécuniaire. Regard pénaliste », in *Comment les responsables publics doivent-ils répondre de leurs actes ?*, Actes et colloques de la Faculté de droit, PUJ Poitiers, n° 114, 2021, p. 215 ;
- « Le droit pénal considère-t-il (vraiment) l'environnement ? », *Droit de l'Environnement*, n° 315, oct. 2022, p. 281 ;
- « La circonstance aggravante de bande organisée », in *Annales de l'Institut de criminologie et de sciences pénales Roger Merle, volume 3*, Presses de l'UT1, 2022, p. 299 ;
- « Droit pénal et compliance font-ils système ? », *Les buts monumentaux de la Compliance* (dir. M.-A. FRISON-ROCHE), JoRC et Dalloz, 2022, p. 157 ;
- « Banque et abus de confiance », *Le banquier face au risque pénal* (dir. J. LASSERRE-CAPDEVILLE), LexisNexis, 2023, p. 13 ;
- « Do criminal Law and Compliance form a system ? », *Compliance monumental goals* (dir. M.-A. FRISON-ROCHE) ; JoRC et Bruylant, 2023, p. 169 ;

- « La responsabilité pénale de l'armateur », *GPL* 5 sept. 2023, n° GPL453d7 ;
- « L'essor d'une véritable considération pénale pour l'environnement », *Le droit pénal face à l'éthique* (dir. J. GALLOIS, C. LIÉVAUX), Dalloz, 2023, p. 161 ;
- « Les dispositions pénales de la loi du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite », *AJ pénal* 2023. 385 et *AJDI* 2023. 576 ;
- « Bien confisquer (malgré l'article 131-21 du code pénal) », in *Mélanges P. Conte*, LexisNexis, 2023, p. 83 ;
- « L'exécution transfrontière des sanctions pénales en droit français », in *Le droit criminel à l'épreuve de l'infraction de blanchiment. Regards croisés luxembourgeois, français et belge*, Larcier, 2023, p. 395 ;
- « NFT et risques pour l'ordre public », in *NFT et Droits. Regards croisés sur une innovation numérique*, Presses de l'Université Toulouse Capitole, 2023, p. 175 ;
- « La responsabilité pénale pécuniaire. Quand Mammon se fait trop présent en droit pénal », in *Mélanges F. Stasiak*, EDUL, 2023, p. 328 ;
- « La responsabilité décrochée de l'infraction », *Lexbase Pénal*, 28 mars 2024, n° N8705BZG ;
- « Les présomptions de faute en droit pénal », in *Présomptions et responsabilités*, Mare et Martin, 2024, p. 51 ;
- « Voyage dans un labyrinthe métaphysique : quand droit pénal et droit civil se confondent », in *Les excentricités du droit pénal*, Mare et Martin, 2024, p. 53 ;
- « Les incidences du contrôle juridictionnel de la qualité de la loi pénale », *Revue de droit d'Assas*, oct. 2024, n° 28, p. 68 ;
- « Incriminer la haine », in *Le droit pénal de l'avenir* (dir. D. CHILSTEIN, E. DREYER, P. BEAUVAIS), Dalloz, 2024, p. 343 ;
- La directive (UE) 2024/1203 du Parlement européen et du Conseil du 11 avr. 2024 relative à la protection de l'environnement par le droit pénal et remplaçant les directives 2008/99/CE et 2009/123/CE, in *Les sources internationales, européennes et nationales face aux défis environnementaux* (dir. H. CHRISTODOULOU), PUTC, 2024, p. 35 ;
- « Le cadavre saisi par le droit pénal », in *Le droit face à la mort, principes et réalités* (dir. S. DUMAS-LAVENAC et C. LIÉVAUX), Ed. Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, 2024, p. 227 ;
- « La caractérisation de l'infraction environnementale, facteur d'insécurité », in *L'insécurité environnementale, réflexions juridiques iconoclastes* (dir. M. FRAYSSINET, E. NAIM-GESBERT et M. VEREL), Ed. Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, 2025, p.95.

#### - Droit processuel (1) :

- « Dématérialisation des procédures et droits fondamentaux » (avec Caroline FOULQUIER), in *Les techniques ou technologies nouvelles et les droits ou principes fondamentaux*, coll. Grands colloques, Montchrestien, 2011, p. 49.

#### - Libertés publiques (5) :

- « Le crépuscule de la sûreté individuelle », *Dalloz*, 2017, p. 1768 ;
- « Le nouvel antagonisme entre sécurité et sûreté (à propos de la loi n° 2017-1750 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme) », *Regard, RJ com.*, 2018/1 ;
- « Le contrôle des fichiers de police par la chambre criminelle de la Cour de cassation », in *Les fichiers de police*, Ed. Varennes, 2019, p. 393 ;
- « Le législateur et la répartition des compétences juridictionnelles », in *La répartition des compétences juridictionnelles et la protection des libertés*, Ed. Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, 2021, p. 55 ;
- « La place du droit pénal dans la lutte contre la cybercriminalité », *JCP* 2021, 538.

#### - Méthodologie juridique (2) :

- « Petit discours sur la méthode des exercices juridiques », *Les nouveaux Cahiers de Recherche du CETFI*, 2011, nos 1-2, p. 11 ;
- « L'internet », *Recueil de leçons de 24 heures*, Agrégation de droit privé et de sciences criminelles 2015, LGDJ.

#### - Procédure pénale (21) :

- Le point sur « l'étendue de l'obligation d'enregistrement audiovisuel des interrogatoires en garde à vue » (avec Madeleine SANCHEZ), *CJAMP*, 2009-1, p. 243 ;
- « Contribution à l'étude de la notion d'autorité judiciaire », et *alii*, in *La réforme du Code pénal et du Code de procédure pénale, Opinio doctorum*, dir. V. MALABAT, B. DE LAMY et M. GIACOPELLI, coll. Thèmes et commentaires, Dalloz, 2009, p. 161 ;
- « Les regroupements de contentieux fondés sur la gravité du contentieux : terrorisme et criminalité organisée », in *La spécialisation des juges*, coll. IFR Toulouse, PUSS, LGDJ, 2012, p. 117 ;

- « La loi du 14 avril 2011 devant la Chambre criminelle de la Cour de cassation », *Gaz. Pal.*, 30 juill. 2013, n° 211, p. 10 ;
- « De l'opération de perquisition effectuée ou débutée dans la partie commune d'un habitat collectif », *Gaz. Pal.*, 11. févr. 2014, n° 42, p. 9 ;
- « La fraude à l'article 706-73 CPP », *Gaz. Pal.*, 21 août 2014, n° 233, p. 19 ;
- « L'installation de la victime dans le procès pénal », *AJ pénal* 2015, p. 526 ;
- « La notion de procès-verbal de renseignements », *Gaz. Pal.*, 26 janv. 2016, n° 4, GPL255z8 ;
- « La victime face à la dualité d'actions », *Revue du Centre Michel de l'Hospital*, n° 7, juin 2016, p. 64 ;
- « L'annulation d'un acte procédural subi par autrui », *Gaz. Pal.*, 19 juill. 2016, n° 27, GPL271a0 (avec Paul CAZALBOU) ;
- « Le principe de judiciarité des mesures privatives de liberté », *Nouveaux Problèmes Actuels de Sciences Criminelles*, t. 27, 2017, p. 51 ;
- « L'office du juge en droit pénal », *Revue de droit d'Assas*, févr. 2017, nos 13/14, p. 122 ;
- « Repenser l'action publique », *in Faut-il rethéoriser le droit pénal ?*, LexisNexis, 2017, p. 147 ;
- « Analyse comparée des droits des parties privées durant l'enquête et l'instruction », *Gaz. Pal.*, 18 juill. 2017, n° 27, p. 84 (avec Antoine BOTTON) ;
- « Le contrôle de la police administrative par le juge judiciaire », *Gaz. Pal.*, 23 janv. 2018, n° 03, p. 87 (avec Antoine BOTTON) ;
- « Le rétablissement des offices respectifs du juge et du médecin dans le cadre d'un procès pénal », *Gaz. Pal.*, 5 févr. 2019, n° 05, p. 67.
- « Le travail de l'avocat. Le point de vue de l'universitaire », *in Les routes de la drogue*, Varenne, 2019, p. 125 ;
- « Le secret professionnel "de la défense et du conseil" dans la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire », *GPL* 22 févr. 2022, n° GPL432o3 ;
- « L'accusation médiatique : libération de la parole et exigences du procès équitable » (et « l'influence du sentiment d'injustice sur le statut de la justice », *in Les dynamiques pénales du sentiment d'injustice*, Presses UT1, 2022, p. 29 et p. 141 ;
- « La fraude à l'état d'urgence », *La Revue du GRASCO*, n° 42, févr. 2024, p. 49 ;
- « L'amiable en matière pénale », *in L'amiable dans tous ses états*, Presses de la Faculté de droit et de science politique de Montpellier, Actes de colloque, 2024, p. 87.

#### - Protection sociale et droit de la santé (2) :

- « Risque social et prise en charge des élus locaux », *RDSS*, 2017/2 ;
- « Le toucher thérapeutique, essai de synthèse », *Kinésithérapie la revue*, vol. 23, n° 267, 2024, p. 18.

#### IV. NOTES ET OBSERVATIONS (68) :

##### - Notes (45) :

- CA Toulouse, 18 sept. 2006, *CJAMP*, 2007-1, p. 218 : « La protection possessoire d'une servitude apparente et discontinuée » ;
- CA Toulouse, 23 nov. 2006, *CJAMP*, 2007-1, p. 224 : « A propos de la restitution volontaire d'un bien volé » ;
- Cass. crim., 4 juin 2008, *Petites Affiches*, 28 août 2008, n° 173, p. 7 : « La relativité du principe de loyauté de la preuve en procédure pénale » ;
- CA Toulouse, 15 sept. 2008, *JCP N.*, 20 mars 2009, n° 12, comm. n° 1116 : « L'indivision faite de mieux pour les biens non délimités » ;
- Cass. crim., 14 janv. 2009, *JCP G.*, 2009, juris. n° 166 : « La constance de l'antagonisme entre immeuble et abus de confiance » ;
- CA Toulouse, 8 févr. 2009, *CJAMP*, 2009-2, p. 437 : « Les dispositions de l'article 555 du Code civil s'appliquent aux concubins » (avec Séverin JEAN) ;
- CEDH, « *Depalle et Brosset-Triboulet et autres c. France* », 29 mars 2010, *Petites Affiches*, 13 octobre 2010, n° 204, p. 4 : « La désubstantialisation de la notion de "bien" par la Cour européenne des droits de l'homme » ;
- Cass. crim., 16 juin 2011, *Dalloz*, 2011, p. 2254 : « Une appréhension électronique de documents par un salarié justifiée par l'exercice des droits de la défense » ;
- CE, ass., 19 juill. 2011, *JCP G.*, 2011, juris n° 1248 : « Refus d'une consécration d'un "droit au procès pénal" pour les victimes d'une infraction » ;
- Cass. crim., 16 nov. 2011, *Dalloz*, 2012, p. 137 : « La pérennité de la protection pénale des biens incorporels » ;
- Cass. civ. 3, 31 oct. 2012, *Lexbase hebdo éd. privée*, n° N4669BT4 ; *Affiches parisiennes*, 2012, n° 144 (11-12 déc. 2012) : « La création prétorienne d'un droit de jouissance spéciale à durée indéterminée » (avec Séverin JEAN) ;
- Cass. crim., 23 mai 2013 (x2), *Lexbase Hebdo éd. professions*, n° N7458BTE : « La légitimité de la tenue d'une audience correctionnelle sans avocat pour cause de grève » ;

- Cass. com., 25 juin 2013, *Dalloz*, 2013, p. 1867 : « L'extracommercialité relative d'un fichier informatisé de clientèle » ;
- Cass. crim., 19 juin 2013, *Dalloz*, 2013, p. 1936 : « Un pas de plus vers la dématérialisation de l'abus de confiance : la sanction d'un détournement de temps de travail » ;
- Cass. crim., 22 oct. 2014, *JCP G*, 2015, juris. n° 52 : « Abus de confiance et biens incorporels : banalisation en droit pénal, expansion en droit du travail » (avec Gwenola BARGAIN) ;
- Cass. crim., 28 janv. 2015, *AJ pénal* 2015, p. 311 : « Les contours des préjudices causés par une escroquerie » ;
- Cass. crim., 20 mai 2015, *JCP G*, 2015, juris. n° 887 : « L'entrée dans l'ère du vol par téléchargement : à propos de l'épilogue (provisoire ?) de l'affaire Bluetouff » ;
- Cass. crim. 21 oct. 2015, *Dalloz*, 2016, p. 47 : « L'intérêt à bénéficier de l'annulation d'un acte subi par autrui » (avec Paul CAZALBOU) ;
- Cass. crim., 15 déc. 2015, *Dalloz*, 2016, p. 644 : « Vers un retour du bon juge en droit pénal ? À propos de l'absence de sanction d'une soustraction de produits périmés » ;
- Cass. crim., 30 mars 2016, *Légipresse*, juin 2016, p. 352 : « Dissimulation sans manipulation ni tromperie : à propos de la caméra cachée des "Infiltrés" » ;
- Cass. crim., 26 oct. 2016, *JCP G*, 2016, juris. n°1314 : « Les infiltrés devant la Cour de cassation : le droit pénal à l'épreuve du journalisme d'investigation » (avec Bertrand DE LAMY) ;
- Cass. crim., 28 sept. 2016, *AJ pénal* 2016, p. 582 : « La fin de l'antagonisme entre escroquerie et immeuble » ;
- Cass. crim., 3 mai 2017, *Dalloz*, 2017, p. 1175 : « La poursuite de la reconquête du contrôle de l'état d'urgence par la chambre criminelle » ;
- Cass. crim., 28 juin 2017, *Dalloz*, 2017, p. 1885 : « La possibilité d'un vol d'informations pourtant libres d'accès ou la renaissance contestable de la soustraction juridique » ;
- Cass. crim., 31 janv. 2018, *Dalloz*, 2018, p. 1361 : « Vente outre-droit des *Mémoires d'outre-tombe* » (avec Bertrand DE LAMY) ;
- Cass. crim., 5 avr. 2018, *Dalloz*, 2018, p. 930 : « La chambre criminelle sonne le glas de l'abus de confiance monétaire » ;
- CJUE, 20 mars 2018, aff. C-524/15, *Menci* ; CJUE, 20 mars 2018, aff. C-537/16, *Garlsson Real Estate SA* ; CJUE, 20 mars 2018, aff. C-596/16, *Di Puma, Les Nouvelles fiscales*, n°1223, 1<sup>er</sup> juin 2018 : « Cumuls répressifs : *Ne bis in idem* évincé par la proportionnalité » (avec Vincent LEPAUL) ;
- Cass. crim., 27 juin 2018, *Dalloz*, 2018, p. 1795 : « De la possibilité de la répression des malversations commises par les parlementaires » (avec Hicham RASSAFI-GUIBAL) ;
- Cass. crim., 7 nov. 2018, *JCP G*, 2019, juris. n° 75 : « La survie du droit à restitution du tiers propriétaire de bonne foi après la confiscation de son bien » ;
- Cass. crim. 21 nov. 2018, *AJ pénal* 2019, p. 89 : « Coupables et victimes du truquage d'un match de handball » ;
- T. correc. Lyon, 16 sept. 2019, *JCP G*, 2019, AR n° 1042, « Décrochage du portrait du président de la République. Le vol appréhendé par le juge comme substitut légitime d'un dialogue impraticable » ;
- Cass. crim., 7 janv. 2020, *JCP G*, 2020, juris. n° 341 : « Sanction du recel de fichiers caractérisant l'apologie d'actes de terrorisme » ;
- Cons. const., 7 août 2020, *D.* 2020. 1869 : « Une goutte de sûreté dans un océan de sécurité » ;
- Cass. crim., 9 sept. 2020, *Defrénois*, 8 janv. 2021, p. 32 : « Confiscation d'un bien commun entre époux : dévolution pour le tout à l'Etat et naissance d'une créance de récompense » (avec Julien LAURENT) ;
- Cass. crim., 25 nov. 2020, *D.* 2021. 167 : « La fin de l'impunité des personnes morales absorbées et absorbantes » ;
- Cass. crim., 25 nov. 2020, *JCP G*, 2021, juris. n° 227 : « L'efficacité de la confiscation générale de biens en état d'indivision apparente entre époux » (avec Julien LAURENT) ;
- Cass. crim. 17 mars 2021, *D.* 2021. 881 : « L'affaire Julie devant la Cour de cassation : un arrêt entre deux réformes » ;
- Cass. crim. 14 avr. 2021, *Gaz. Pal.* 8 juin 2021, n° 422k5, p. 22 : « En droit pénal, un fou est et demeure un fou » ;
- Cass. crim. 22 sept. 2021, n° 20-80.489, n° 20-80.895, et n° 20.85-434, *JCP* 2021, 1083 : « La mise en balance d'un vol et d'un cri. À propos des affaires dites des « décrocheurs du portrait du président de la République dans des mairies » » ;
- Crim. 15 déc. 2021, n° 21-81.864, *D.* 2022. 154. « L'infléchissement du principe d'interdiction de cumul de qualifications infractionnelles pour les mêmes faits » ;
- Crim. 13 avr. 2022, n° 19.84-831, *JCP* 2022, 742 : « L'étrange maintien de l'antagonisme entre le recel et l'infraction originaire » ;
- Crim. 28 juin 2023, n° 21-87.417, *Lexbase Pénal*, n° N7279BZM : « Affaire "Tapie-Crédit Lyonnais" : confirmation des sanctions de l'arbitre et de l'avocat pour une bien étrange complicité de... détournement » ;
- Crim. 24 avr. 2024, n° 22-83.466, *JCP* 2024, 765 : « Un ancien premier ministre devant la Cour de cassation : grande affaire, petite cassation » ;
- Crim. 22 mai 2024, n° 23-83.180, *Gaz. Pal.* 15 oct. 2024, n° GPL468u9, p. 31 : « Fusion-absorption, responsabilité pénale et SARL : au-delà de la loi, au-delà de la directive, au-delà du droit pénal ? » ;

- CA Paris, 5 déc. 1997 : « Pas de miracle pour les corps féminins », in *Les petits arrêts de la jurisprudence insolite* (dir. L. Andreu), Dalloz, 2024, p. 323.

#### - Observations (23) :

- J. proxim. Paris, 24 nov. 2008 (x2), *JCP G.*, 2008, juris. n° 721 : « Condamnation des associations *DAL* et *Les enfants de Don Quichotte* pour dépôt d'objets embarrassant la voie publique sans nécessité » ;
- CA Toulouse, 28 avr. 2009, *JCP G.*, 2009, juris. n° 320 : « Refus de restitution de prélèvements humains » ;
- CA Toulouse, 7 déc. 2010, *JCP G.*, 2011, juris. n° 200 : « Revendication, par le vendeur bénéficiaire d'une clause de réserve de propriété, d'une cabine de sauna et d'un SPA » ;
- CA Toulouse, 22 nov. 2011, *JCP G.*, 2012, juris. n° 9 : « Deux peines pour un même dopage » ;
- Cass. crim., 12 mai 2015, *AJ pénal* 2015, p. 369 : « Répression d'un vol perpétré dans le cadre d'une indivision » ;
- Cass. crim., 22 mars 2017, *AJ pénal* 2017, p. 232 : « Précisions sur l'abus de confiance portant sur la clientèle d'autrui » ;
- Cass. crim., 24 janv. 2018, *AJ pénal* 2018, p. 150 : « Vol du contenu d'un courriel » ;
- Cass. crim., 16 mai 2018, *AJ pénal* 2018, p. 365 : « Bande organisée d'escrocs exclut association anticipée de malfaiteurs » ;
- Cass. crim., 13 juin 2018, *Lexbase Pénal* n° 7 du 19 juill. 2018, N4881BX3 : « Abus de confiance monétaire : confirmation du retour de l'orthodoxie » ;
- CA Paris, 29 juin 2018, *AJ pénal* 2018, p. 416 : « Affaire *Wildenstein* : nouvelle relaxe, autres causes, en attendant le pourvoi » ;
- Cass. crim., 7 mai 2019, *AJ pénal* 2019, p. 381 : « Obscure clarté du nouveau mode de rédaction des arrêts de la Chambre criminelle » ;
- Crim. 1<sup>er</sup> oct. 2019, *AJ pénal* 2019, p. 556 : « Affaire *Bygmalion* : il y aura un procès » ;
- Crim. 20 oct. 2020, *AJ pénal* 2020, p. 584 : « La possibilité d'un partage de responsabilité civile en matière de vol en cas de faute de la victime » ;
- Crim. 26 avr. 2022, n° 21-86.158, *AJ pénal* 2022, p. 321 : « L'étendue du principe de collégialité devant la commission d'instruction de la Cour de justice de la République ».
- Aux CJAMP (9) : CA Toulouse, 16 janv. 2007, *CJAMP*, 2007-1, p. 185 (dématérialisation du blanchiment) ; CA Toulouse, 27 févr. 2007, *CJAMP*, 2007-2, p. 407 (objet des appropriations frauduleuses) ; CA Toulouse, 27 juin 2007, *CJAMP*, 2007-3, p. 642 (procédure des restitutions) ; CA Toulouse, 17 déc. 2007, *CJAMP*, 2008-1, p. 140 (actions possessoires et référés) ; CA Toulouse, 8 sept. 2008, *CJAMP*, 2009-1, p. 171 (copropriété : destination de l'immeuble) ; CA Toulouse, 23 févr. 2009, *CJAMP*, 2009-2, p. 428 (autorité de la chose jugée et principe de sécurité juridique) ; CA Toulouse, 19 juin 2009, *CJAMP*, 2009-3, p. 642 (requête en interprétation : conditions d'ouverture) ; CA Toulouse, 24 nov. 2009, *CJAMP*, 2010-2 (EURL, ABS et banqueroute), p. 422 ; CA Toulouse, 20 janv. 2010, *CJAMP*, 2010-2 (escroquerie au logement), p. 425.

#### V. ENCYCLOPÉDIES (5) :

- *V*<sup>is</sup> Secret des correspondances, *JCl. Communication*, LexisNexis, mars 2014 ;
- *V*<sup>is</sup> Protection pénale de la vie privée, *JCl. Communication*, LexisNexis, août 2016 ;
- *V*<sup>is</sup> Délits d'exploitation de l'image pornographique d'un mineur, *JCl. Communication*, LexisNexis, juillet 2018.
- *V*<sup>o</sup> Construction, *Répertoire de droit pénal et de procédure pénale*, Dalloz, mai 2017 ;
- *V*<sup>o</sup> Infraction, *Répertoire de droit pénal et de procédure pénale*, Dalloz, mai 2018 ; 2<sup>nd</sup>e éd., juillet 2021.

#### VI. DICIONNAIRES (3) :

- *V*<sup>o</sup> Dignité, *Dictionnaire juridique de l'égalité et de la non-discrimination* (dir. D. THARAUD et C. BOYER-CAPELLE), L'Harmattan, 2021 ;
- *V*<sup>is</sup> Egalité des armes, *Dictionnaire juridique de l'égalité et de la non-discrimination* (dir. D. THARAUD et C. BOYER-CAPELLE), L'Harmattan, 2021 ;
- *V*<sup>o</sup> Esclavage, *Dictionnaire juridique de l'égalité et de la non-discrimination* (dir. D. THARAUD et C. BOYER-CAPELLE), L'Harmattan, 2021.

#### VII. COMMUNICATIONS À DES COLLOQUES/CONFÉRENCES (60) :

- « La protection pénale de la propriété sur l'information », in *Florilège sur la protection de l'information par le droit pénal*, Journée d'étude des masters de droit pénal Bordeaux-Toulouse, colloque Bordeaux IV, 7 mai 2008 ;

- « Dématérialisation des procédures et droits fondamentaux devant la Justice judiciaire », in *Les techniques ou technologies nouvelles et les droits ou principes fondamentaux*, Journée d'étude « Justice » organisée par le Réseau Européen de Recherche en Droits de l'Homme (R.E.R.D.H.), colloque Poitiers, 22 avr. 2010 ;
- « Les regroupements de contentieux fondés sur la gravité du contentieux : terrorisme et criminalité organisée », in *La spécialisation des juges*, colloque Toulouse I - Capitole, 22 nov. 2010 ;
- « Le statut pénal du mineur », in *La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, une convention particulière ?*, colloque Toulouse I - Capitole, IDP (EA 1920), 22 avr. 2011 ;
- « Le contrat au service de l'innovation et de la recherche », in *Journée d'étude RRI (Réseau de Recherche sur l'Innovation)*, colloque Paris, 6 juin 2011 ;
- « Existe-t-il un droit civil du luxe ? », in *Luxe et contrefaçon*, colloque Wesford Genève, 9 juin 2011 ;
- « Réflexions sur l'utilité d'une incrimination générale de blanchiment », 3<sup>ème</sup> congrès du DELFICO, Monaco, 27 oct. 2011 ;
- « Les bornes de la personnalité juridique en droit pénal », in *La notion de personne en droit privé*, colloque Université catholique de Lyon, 31 mai 2012 ;
- « La loi du 14 avril 2011 devant la Chambre criminelle de la Cour de cassation » in *Garde à vue : les deux ans de la loi du 14 avril 2011*, colloque Faculté de droit de Tours, 12 avr. 2013 ;
- « L'opportunité d'une dépénalisation de l'euthanasie et du suicide assisté en France », in *La fin de vie : Réflexions pluridisciplinaires sur son organisation*, Journée d'étude du Master 2 Droit de la santé, Tours, 6 févr. 2014 ;
- « De la peine prononcée à la peine exécutée », in *L'ineffectivité des peines*, XX<sup>e</sup> Journées d'étude de l'ISC de Poitiers, 13-14 juin 2014 ;
- « La privatisation des parties communes et des droits accessoires aux parties communes : la question du droit de construire au sein de la copropriété », in *La copropriété, à la croisée de l'entre-soi et de l'individualisme*, colloque Faculté de droit de Tours, 20 juin 2014 ;
- « Principe de légalité et principe de sécurité juridique », in *Faut-il « régénéraliser » le droit pénal ?*, colloque Faculté de droit de Tours, 6 et 7 nov. 2014 ;
- « Aspects de droit de la presse », in *Je suis Charlie : éclairages juridiques*, Conférence-débat Tours, 22 janv. 2015 ;
- « La victime face à la dualité des actions », in *Le juge pénal et l'indemnisation de la victime*, colloque Clermont-Ferrand, 20 mars 2015 ;
- « La lutte contre les violences de genre », in *La loi Vallaud-Belkacem du 4 août 2014 : un an d'égalité réelle entre les femmes et les hommes ?*, colloque REGINE-Tours, 24-25 sept. 2015 ;
- « La légitimité de la victime de l'infraction », in *La victime de l'infraction pénale*, XXII<sup>e</sup> congrès de l'AFDP, Grenoble, 15 et 16 oct. 2015 ;
- « Quelle dématérialisation pour l'abus de confiance ? », in *Le droit pénal des affaires : actualités et avenir*, colloque LDPSC, Aix-Marseille Université, 27 nov. 2015 ;
- Présidence demi-journée, in *Rire, droit et société*, colloque IDETCOM, Toulouse, 3 et 4 déc. 2015 ;
- « La lutte contre le terrorisme : un champ privilégié de l'harmonisation européenne du droit pénal », in *Harmonisation et Union européenne*, colloque Tours, 28 et 29 janv. 2016 ;
- Faut-il déspecialiser le ministère public ?, in *Faut-il « déspecialiser la procédure pénale ?*, colloque Nancy, 25 mars 2016 ;
- État d'urgence : la lutte contre le terrorisme au prix de nos libertés ?, conférence Tours, 29 mars 2016 ;
- « La protection sociale des sportifs », in *Protection des sportifs et promotion des valeurs*, colloque Toulouse-Capitole/comité régional des Joinvillais, 27 juin 2016 ;
- « La lutte contre la corruption dans la loi Sapin 2 », in *La transparence, nouveaux enjeux après la loi Sapin*, colloque Toulouse-Capitole/DJCE, 21 mars 2017 ;
- « Droit à la sûreté contre droit à la sécurité. La liberté est-elle encore le principe ? », in *Les ressorts de l'extraordinaire. Justice et police dans la fabrique de l'exception. Perspectives historiques et contemporaines*, colloque Toulouse-Capitole/CTHDIP, 30/31 mars 2017 ;
- « La poursuite des hommes politiques » (avec Antoine BOTTON), conférence AECSD/ICRM, 30 mars 2017 ;
- « La pluralité d'infractions, problème théorique et pratique », conférence IEJ Tours, 5 avr. 2017 ;
- « Droit des biens et droit pénal », in *L'utilité du droit des biens pour les autres branches du droit : de l'utilité des biens à l'utilité des règles relatives aux biens*, colloque UT1-Capitole, IEJUC/IFR Droit, 18 mai 2017 ;
- « Le produit de l'infraction et le principe de la personnalité des délits et des peines », in *Le produit de l'infraction*, colloque UT1-Capitole, IEJUC-IRDEIC-ICRM-IEJ/IFR Droit, 20 févr. 2018 ;
- « L'intermédiation en droit pénal », in *L'intermédiation professionnelle : de la découverte d'une myriade de droits spéciaux (patents) à la recherche d'un authentique droit commun (latent)*, colloque IEJUC-IRDEIC/IFR Droit, 4 oct. 2018 ;
- « Le législateur », in *Libertés et répartition des compétences juridictionnelles*, colloque IMH/IFR Droit, 17 et 18 janv. 2019 ;
- « La notion de valeurs sociales protégées », in *L'empreinte des valeurs sociales protégées en droit pénal*, colloque Lyon 3, 6 juin 2019 ;
- « Existe-t-il un modèle civiliste ? », in *L'image des biens publics culturels*, colloque UT1-Capitole, IDETCOM, 7 juin 2019 ;
- « Jaurès et l'affaire », in *Jaurès et le(s) droit(s)*, colloque CLUD, Toulouse 3 sept. 2019 ;

- « La sanction pécuniaire », in *Comment les responsables publics doivent-ils répondre de leurs actes*, colloque Tours, 29 nov. 2019 ;
- « Le cadavre et le droit pénal », in *Mort et droit*, colloque UT1-Capitole, IDP, 13 févr. 2020 ;
- « Actualités du droit pénal des affaires », conférence IEJ Tours, 9 mars 2020 ;
- « La circonstance aggravante de bande organisée », in *Le procès de la criminalité organisée*, conférence AEDP Toulouse, 10 mars 2021 ;
- « Actualités du droit pénal des biens », conférence IEJ-Tours, 14 avr. 2021 ;
- « L'accusation médiatique : libération de la parole et exigences du procès équitable », in *Les dynamiques pénales du sentiment d'injustice*, colloque IRDEIC/ICRM, Toulouse, 4 juin 2021 ;
- « La confiscation du produit du blanchiment », in *Le blanchiment*, journée d'étude ICRM, Toulouse, 4 mars 2022 ;
- « Les valeurs sociales protégées : un fondement nécessaire », in *Spécificités et enjeux du droit pénal de l'environnement*, colloque M2 pénal de Lille et de Lyon, Lille, 1<sup>er</sup> avr. 2022 ;
- « Charlatanisme et droit pénal », *Charlatanisme(s) et droit(s)*, journée d'étude Master Droit de la santé, Toulouse, 30 sept. 2022 ;
- « Intérêt collectif et intérêt général : le rôle des associations en droit pénal », *L'intérêt collectif, Regards croisés France-Brésil*, CDA, Toulouse, 12 oct. 2022 ;
- « L'indignité du principe de dignité en prison », Association Rebond I-CSD, Toulouse, 21 oct. 2022 ;
- « L'essor d'une véritable considération pénale pour l'environnement », *Le droit pénal face à l'éthique*, colloque Metz, 17 nov. 2022 ;
- « La fraude à l'état d'urgence », *La fraude en droit pénal*, colloque IRDEIC/ICRM/AEDP Toulouse, 17 mars 2023 ;
- « Voyage dans un labyrinthe métaphysique : quand droit pénal et droit civil se confondent, *Quand le droit pénal perd les pédales : les excentricités du droit pénal*, colloque Montpellier, 7 avr. 2023 ;
- « La récente proposition de directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal », *Les sources internationales, européennes et nationales face aux défis environnementaux*, IRDEIC, ateliers doctoraux Toulouse, 2 juin 2023 ;
- « Les présomptions de faute en droit pénal », *Présomptions et responsabilités*, CERDACC, colloque Mulhouse, 22 sept. 2023 ;
- « Le jus cogens et l'interdiction de la torture dans le monde », BIU Arsenal/Amnesty International, Toulouse, 11 oct. 2023 ;
- « Amiable et matière pénale », in *L'amiable dans tous ses états*, VII<sup>e</sup> Journée Cambacérès, Montpellier, 20 oct. 2023 ;
- « Incriminer la haine », in *Le droit pénal de l'avenir*, XXVI<sup>e</sup> congrès de l'AFDP, Paris 1, 10 nov. 2023 ;
- Rapport de synthèse, in *Le toucher thérapeutique, risques et enjeux*, colloque CNEPPS, Toulouse, 18 nov. 2023 ;
- « La caractérisation de l'infraction environnementale, facteur d'insécurité », in *L'insécurité environnementale*, colloque IMH, Toulouse, 23 nov. 2023 ;
- « Le cadavre saisi par le droit pénal », *Le droit face à la mort, Principes et réalités*, colloque Metz, 1<sup>er</sup> décembre 2023 ;
- « Repenser la responsabilité des ministres ? », in *Juger, à la confluence du droit constitutionnel et du droit pénal*, colloque AFDP-AFDC, Aix-en-Provence, 17 mai 2024 ;
- « La doctrine, vingt ans après », *Doctoriales de l'IEJUC*, conférence Toulouse, 25 juin 2024 ;
- Rapport de synthèse, in *De la main perdue... à la main retrouvée ?*, colloque CNEPPS, Toulouse, 16 nov. 2024 ;
- « La rencontre du Petit Prince et du Juriste », in *Le Petit Prince sur la planète des juristes*, Conférence-débat, Bibliothèques de l'Université, Master Droit de la propriété intellectuelle, Toulouse, 6 déc. 2024.

#### **VIII. ORGANISATION DE COLLOQUES (5)/CONFÉRENCES (2) :**

- *La copropriété, à la croisée de l'entre-soi et de l'individualisme*, colloque Faculté de droit de Tours, 20 juin 2014 (avec Y. TRÉMORIN, C. DREVEAU et A. VIGNON-BARRAULT) : publication des actes à l'*AJDI* en 2015 ;
- *Faut-il « régénéraliser » le droit pénal ?*, colloque Faculté de droit de Tours, 6 et 7 nov. 2014 : publication des actes aux éd. Lextenso, coll. Grands colloques ;
- *L'utilité du droit des biens pour les autres branches du droit : de l'utilité des biens à l'utilité des règles relatives aux biens* (avec A. GAILLIARD), colloque UT1-Capitole, IEJUC/IFR Droit, 18 mai 2017 ;
- *Le produit de l'infraction* (avec M. SEGONDS), colloque UT1-Capitole, IEJUC-IRDEIC-ICRM-IEJ/IFR Droit, 20 févr. 2018 ;
- *Les modes opératoires de l'infraction* (avec M. SEGONDS), colloque UT1-Capitole, ICRM-AEDP, 28 juin 2018.
- Conférences de l'Institut de criminologie et de sciences pénales Roger Merle : *La poursuite des hommes politiques* (par A. BOTTON et G. BEAUSSONIE), 30 mars 2017 (avec l'AECSD) ; *Le système pénitentiaire polonais et le traitement pénitentiaire (après 1989)*, par P. STEPNIAK, 19 mai 2022.

#### **IX. RESPONSABILITÉS ET APPARTENANCES SCIENTIFIQUES :**



- Membre des comités de lecture et de rédaction des *Cahiers de Jurisprudence d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées* (2006-2011 ; 2019) ;
- Membre du comité scientifique et de lecture des *Cahiers de recherche du CETFI-DELFICO* (depuis 2011) ;
- Membre du comité de lecture de la revue *Droit & Ville* (depuis 2016) ;
- Rédacteur en chef des *Annales de l'ICRM* (depuis 2020) ;
- Membre du comité scientifique de la *Rivista Cammino Diritto* (Italie, depuis 2022) ;
- Membre du comité scientifique de *The Yearbook of International & European Criminal and Procedural Law* (YIECPL, Grèce, depuis 2022).
- Membre du conseil d'administration et du bureau de l'*Association française de droit pénal* et membre de l'*Association internationale de droit pénal* (2015-2016) puis membre simple (depuis 2023) ;
- Membre de l'*Association Concours Claude Lombois* (depuis 2015) ;
- Membre de l'*Association des amis d'Alexandre Vialatte* (depuis 2014) ;
- Membre de la *Ligue des droits de l'homme* (2017) ;
- Membre de l'*Observatoire international des prisons*, section française (depuis 2018) ;
- Membre d'*Amnesty international* (depuis 2023).

#### **X. PARTICIPATION À DES JURYS DE THÈSE (25) :**

- *Le patrimoine d'origine criminelle*, thèse de Mme Lydie BESOMBES, dir. M. SEGONDS, Toulouse, 5 déc. 2015 (présidence) ;
- *Le mécanisme chinois du transfert de propriété dans la vente, à la lumière des droits français et allemand*, thèse de Mme Rong YANG, dir. C. OPHÈLE, Tours, 6 janv. 2016 (rapport) ;
- *Vers une généralisation de l'assurance maladie-maternité obligatoire au Liban à la lumière de l'expérience française*, thèse de M. Kassem ATOUI, dir. D. KRAJESKI, Toulouse, 5 mars 2016 (présidence) ;
- *L'âge en droit pénal*, thèse de Mme Kaaoui ASSOGBA, dir. L. LETURMY, Poitiers, 24 mai 2016 (rapport) ;
- *Le soupçon en droit pénal des affaires*, thèse de Mme Binty DIOP, dir. C. MASCALA, Toulouse, 30 juin 2016 (présidence) ;
- *La circulation de la norme pénale. Étude empirique des mouvements actuels des normes pénales en Europe et aux États-Unis*, thèse de Mme Elizaveta GLOTOVA, dir. S. RAOULT, Aix-en-Provence, 26 nov. 2016 (rapport) ;
- *L'image et le procès pénal*, thèse de M. Jonas SIBER, dir. F. FOURMENT et S. LAVRIC, Nancy, 31 août 2017 (rapport) ;
- *Restructurations sociétaires et responsabilité pénale*, thèse de Mme Aliénor BOULANGER, dir. C. MASCALA, Toulouse, 14 déc. 2017 (présidence) ;
- *Propriété intellectuelle et matière pénale*, thèse de Mme Anaïs SZKOPINSKI, dir. V.-L. BENABOU, Versailles, 11 déc. 2018 ;
- *L'influence délictueuse*, thèse de Mme Emilie GARREAU, dir. C. MASCALA, Toulouse, 10 déc. 2019 (présidence) ;
- *Police technique et scientifique et justice pénale au Maroc*, thèse de M. Moulay Abderrahmane EL YOUSFI ALAOUI, dir. M.-H. GOZZI, Toulouse, 26 juin 2020 (présidence) ;
- *La sanction pécuniaire civile*, thèse de M. Nathan ALLIX, dir. L. LEVENEUR, Paris 2, 9 juill. 2020 ;
- *Les fichiers pénaux de l'Union européenne : instruments d'une politique criminelle européenne. Contribution à l'étude de la protection des données à caractère personnel*, thèse de Mme Alice MORNET, dir. B. DE LAMY, Toulouse, 4 déc. 2020 ;
- *L'enquête privée au service du droit probatoire : état des lieux et perspectives d'avenir*, thèse de Mme Asma BOUDAYA, dir. C. RIBEYRE, Grenoble, 2 juill. 2021 (rapport) ;
- *Les arrêts de principe de la Cour de cassation en droit pénal*, thèse de Mme Cécile LEFRANÇOIS, dir. D. THOMAS et M.-C. Sordino, Montpellier, 28 sept. 2021 (rapport et présidence) ;
- *La responsabilité pénale routière*, thèse de M. Fabien ROMÉY, dir. M. SEGONDS, Toulouse, 29 nov. 2021 (présidence) ;
- *La pluralité de victimes en droit pénal*, thèse de M. Valentin WEBER, dir. V. MALABAT, Bordeaux, 6 déc. 2021 (rapport) ;
- *La protection de l'information économique en droit franco-canadien. Droit à la confidentialité et droit d'accès à l'information pour le public : le cas des lanceurs d'alerte*, thèse de Mme Jeanne HUBER, dir. J.-C. SAINT-PAU, Bordeaux, 18 mars 2022 ;
- *Le rôle du législateur dans la mise en œuvre efficace et équitable du droit de l'inculpé d'être jugé dans un délai raisonnable*, thèse de M. Adbou THIAW, dir. A. STYLIOU, Laval (Québec), 25 mai 2022 ;
- *La matérialité de l'incrimination*, thèse de Mme Alice ROQUES, dir. A. PONSEILLE, Montpellier, 9 déc. 2022 ;
- *Le particularisme de la répression pénale de la fraude fiscale*, thèse de M. Camille Cocly, dir. E. RUBI-CAVAGNA, Saint-Etienne, 27 nov. 2023 (rapport) ;
- *L'analogie en droit civil et pénal. Étude de méthodologie juridique*, thèse de Mme Synthia Khedoumi, dir. F. ROUVIÈRE, Aix-Marseille, 18 déc. 2023 (rapport et présidence) ;
- *Le droit du mineur à un procès équitable*, thèse de Mme Samia Hezzi, dir. D. ROETS Limoges, 23 févr. 2024 (rapport) ;

- *A la recherche d'une analyse systémique de la corruption*, thèse de M. Jean-Baptiste Lorient, dir. M. SEGONDS, Toulouse, 10 déc. 2024 (présidence) ;
- *La répression duale des abus de marché*, thèse de Mme Roxanne Bel-Ramon, dir. F. Ghelfi, Nice, 19 déc. 2024 (rapport).

#### **XI. EXPERTISES :**

- Université Paris-Sud (2016 : rapport sur une procédure de rapprochement de conjoint) ;
- Université Lille-2 (2017 : trois rapports concernant l'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche) ;
- HCERES (2018 : CERDI Paris 11 ; 2021 : ISCrIm' Poitiers) ;
- Université de la Rochelle (2022 : repyramidage) ;
- CIFRE Paris 1 (2022) ;
- Membre collaborateur de la « Chaire de recherche France-Québec sur les enjeux contemporains de la liberté d'expression (COLIBEX) » (partie Québec, depuis 2022) ;
- Expert pour le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) : membre du comité d'évaluation pour les concours de l'automne 2023 (demandes de bourse de thèse soumises au comité 08B Service social/Criminologie) puis pour les concours de l'automne 2024 (demandes de bourse de mémoire et de thèse soumises au comité 09C Droit) ;
- Expert pour Le Fonds de la Recherche Scientifique de Belgique (FNRS) : évaluation d'un projet de recherche en droit pénal de l'Union européenne en mai 2024 ;
- ANR (2025 : 1 projet pour la Région Bourgogne-Franche-Comté).

#### **XII. PRIX DE THÈSES/JURY DE CONCOURS :**

- Membre du jury du prix de thèse Émile Garçon (AFDP) : 2015, 2023 ;
- Membre du jury du prix de thèse de l'ENM : depuis 2020.
- Présidence de l'examen d'entrée au CRFPA, Toulouse, 2024.

#### **XIII. DIRECTION DE THÈSES :**

- Thèses soutenues (3) :
  - Lionel Bosc : *Le préjudice collectif. Contribution à l'étude des atteintes à l'intérêt collectif*, 4 déc. 2020, Toulouse (qualifié par le CNU, MCF à Dijon) ;
  - Eddy Accarion : *La personnalité juridique en droit pénal et en droit civil. Essai d'une théorie générale*, 24 nov. 2023, Toulouse (qualifié par le CNU).
  - Adèle Tourné : *L'évolution de la peine de confiscation*, 25 oct. 2024, Toulouse.
- Thèses dirigées (7) :
  - Thomas Rebière : *Le droit à la sûreté* (début 2017) ;
  - Floriane Mignon : *Contribution à l'étude de l'autonomie du droit pénal* (début 2017) ;
  - Zoé Félici : *L'appréhension juridique du robot* (début 2018) ;
  - Marine Cariven : *L'appréhension juridique de l'information* (début 2019) ;
  - Vincent Anglehart : *La protection des droits et libertés en matière de fouilles, perquisitions et saisies : étude comparée des systèmes canadien et français* » (début 2022. Codirection avec M. Alexandre Stylios, de l'Université Laval) ;
  - Antoine Laborde, *Contribution à l'étude de la fonction de juger au pénal* (début 2022) ;
  - Clément Descargues, *Essai sur la fonction de punir au prisme des mutations des instruments répressifs* (début 2023).

#### **XIV. PEDR (2020-2024) ; RIPEC 3 (2024-2028)**

### **ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES**

---

Université Toulouse I - Capitole (UT1), 2, rue du Doyen Gabriel Marty, 31042 Toulouse Cedex ;

Centre universitaire J.-F. Champollion (CUFR), Place de Verdun, 81012 Albi Cedex ; Faculté Libre de Droit de Toulouse (FLD), 31, rue de la Fonderie, B.P. 7012, 31068 Toulouse Cedex 7 ;

Université François-Rabelais de Tours (F.-R.), 50 avenue Jean Portalis, 37206 Tours Cedex 03 ;

Centre d'études supérieures de Châteauroux (CESC), 90 avenue François Mitterrand, 36000 Châteauroux.

#### **I. TRAVAUX DIRIGÉS ET PRÉPARATION AUX EXAMENS ET CONCOURS :**

### **Droit des biens**

- UT1, Master 1 « droit privé » (2004-2005)
- UT1, Licence 3 (2005-2006 ; 2006-2007 ; 2008-2009)
- CUFR, Licence 3 (2009-2010)
- F.-R., Licence 3 (2014-2015)

### **Droit du travail (relations collectives)**

- UT1, Licence 3 (2010-2011)

### **Droit patrimonial de la famille**

- UT1, Master 1 « droit privé » (2004-2005)
- UT1, Licence 3 (2006-2007 ; 2007-2008)

### **Droit pénal (général et spécial)**

- UT1, IEJ « prépa CRFPA » (2006-2007 ; 2007-2008 ; 2008-2009 ; 2009-2010 ; 2016-2017 ; 2017-2018 ; 2018-2019 ; 2019-2020 ; 2020-2021)
- UT1, IEJ « prépa ENM » (2009-2010 ; 2011-2012 ; 2016-2017 ; 2018-2019 ; 2019-2020 ; 2020-2021 ; 2023-2024)
- UT1, Formation ouverte à distance, Master 1 « droit privé sciences criminelles » (2009-2010 ; 2010-2011 ; 2011-2012)

### **Droit processuel**

- UT1, Master 1 « droit privé sciences criminelles » (2010-2011)

### **Note de synthèse**

- F.-R., IEJ (2011-2012 ; 2012-2013 ; 2013-2014 ; 2014-2015)
- UT1, CSD (2021-2022 ; 2022-2023 ; 2023-2024)

### **Procédure civile**

- UT1, Master 1 « droit privé et carrières judiciaires » (2008-2009 ; 2009-2010)

### **Procédure pénale**

- UT1, Licence 2 (2005-2006 ; 2006-2007 ; 2007-2008 ; 2008-2009 ; 2009-2010)
- UT1, Master 1 « droit privé sciences criminelles » (2009-2010)
- UT1, IEJ, « prépa CRFPA » (2006-2007 ; 2007-2008 ; 2008-2009 ; 2009-2010 ; 2010-2011 ; 2016-2017)
- UT1, IEJ, « prépa ENM » (2008-2009 ; 2009-2010 ; 2011-2012 ; 2016-2017)
- UT1, IEJ, « prépa Métiers de la sécurité » (2015-2016 ; 2016-2017)

### **Responsabilité civile**

- UT1, Licence 2 (2009-2010)

## **II. COURS MAGISTRAUX :**

### **Contrats spéciaux**

- UT1, Master 1 « droit privé et sciences criminelles » (2015-2016)

### **Criminologie**

- UT1, Formation ouverte à distance, Master 1 « droit privé sciences criminelles » (2009-2010 ; 2010-2011 ; 2011-2012 ; 2012-2013 ; 2013-2014)
- F.-R., Licence 2 (2014-2015)

### **Droit de la concurrence et de la consommation**

- UT Capitole, Licence 2 (2023-2024)

### **Droit des biens**

- FLD Toulouse, Licence 3 (2009-2010)
- CUFR, Licence 3 (2010-2011 ; 2011-2012)
- F.-R., Licence 3 (2013-2014 ; 2014-2015)
- UT1, Licence 3 Droit, groupe 1 puis groupe 2 (2016-2017 ; 2017-2018 ; 2018-2019 ; 2019-2020 ; 2020-2021 ; 2021-2022 ; 2022-2023 ; 2023-2024 ; 2024-2025)

### **Droit des obligations**

- F.-R., Licence 2 AES (2011-2012 ; 2012-2013)

### **Droit des personnes**

- F.-R., Licence 1 (2012-2013 ; 2013-2014 ; 2014-2015)

**Droit des sociétés**

F.-R., Licence 3 AES-AGE (2011-2012)

**Droit des successions**

F.-R., Master 1 Carrières judiciaires et Droit du patrimoine (2013-2014 ; 2014-2015)

**Droit pénal des affaires**

UT1, Master 1 « droit pénal et sciences criminelles » (2018-2019 ; 2019-2020 ; 2020-2021 ; 2021-2022)

**Droit pénal général**

- F.-R., Licence 2 (2013-2014 ; 2014-2015)

- UT1, Licence 2 Droit, groupe 2 (2016-2017 ; 2017-2018 ; 2018-2019 ; 2019-2020 ; 2020-2021 ; 2021-2022 ; 2022-2023 ; 2023-2024)

**Droit pénal spécial**

- UT1, Formation ouverte à distance, Master 1 « droit privé sciences criminelles » (2011-2012 ; 2012-2013 ; 2013-2014)

- UT1, Master 1 « droit pénal et sciences criminelles » (2016-2017 ; 2017-2018 ; 2018-2019 ; 2019-2020 ; 2020-2021 ; 2021-2022 ; 2022-2023 ; 2023-2024 ; 2024-2025)

**Institutions juridictionnelles**

F.-R., Licence 1 (2011-2012 ; 2012-2013)

**Méthodologie des exercices juridiques**

UT1, Formation ouverte à distance, Master 1 « droit privé sciences criminelles » (2010-2011 ; 2011-2012)

**Procédure civile**

- FLD Toulouse, Licence 2 (2009-2010)

- F.-R., Licence 3 (2012-2013)

**Procédure pénale**

- F.-R., Licence 2 Blois (2011-2012)

- F.-R., Licence 2 Tours (2012-2013)

- UT1, Licence 2 double diplôme (2016-2017)

- CESC, Licence 2 (2016-2017)

**Protection sociale et sécurité sociale**

- UT1, Licence 3 AES-AST (2015-2016 ; 2016-2017 ; 2019-2020)

- UT1, Master 1 Droit de l'entreprise, parcours Droit social (2015-2016)

**Raisonnement juridique**

F.-R., Licence 1 (2012-2013 ; 2013-2014 ; 2014-2015)

**III. COURS DU :****L'indemnisation des victimes d'infractions**

UT1, Formation ouverte à distance, DU Droit du dommage corporel (2011-2012 ; 2012-2013 ; 2013-2014 ; 2014-2015 ; 2015-2016 ; 2016-2017 ; 2017-2018 ; 2018-2019 ; 2019-2020 ; 2021-2022 ; 2022-2023 ; 2023-2024 ; 2024-2025)

**IV. COURS MASTER 2 :****Criminalité environnementale**

UT1, M2 Droit de l'environnement (2019-2020 ; 2020-2021 ; 2021-2022 ; 2022-2023 ; 2023-2024 ; 2024-2025)

**Droit pénal approfondi**

F.-R., M2 Droit et Justice (2011-2012 ; 2012-2013) : légalité et sécurité juridique ; la notion de peine ; la protection pénale de la propriété

**Droit pénal de l'environnement**

UT1, M2 Droit pénal des affaires publiques et privées (2020-2021 ; 2021-2022 ; 2022-2023 ; 2023-2024 ; 2024-2025)

**Droit pénal général**

UT1, M2 Droit pénal et sciences criminelles (2016-2017 ; 2017-2018 ; 2018-2019 ; 2019-2020 ; 2020-2021 ; 2021-2022 ; 2024-2025) : la pluralité d'infractions ; l'incrimination du terrorisme ; la responsabilité pénale des personnes morales ; *ne bis in idem*

### **Droit pénal général appliqué aux affaires**

UT1, M2 Droit pénal des affaires publiques et privées (2018-2019 ; 2019-2020 ; 2020-2021 ; 2021-2022 ; 2022-2023) : le domaine du droit pénal des affaires ; la responsabilité pénale des personnes morales ; politique criminelle et droit pénal des affaires

### **Droit pénal immobilier**

F.-R., M2 Promotion et gestion de l'immeuble (2012-2013 ; 2013-2014 ; 2014-2015)

### **Droit pénal international appliqué aux affaires**

UT1, M2 Droit pénal des affaires publiques et privées (2024-2025) : la corruption transnationale

### **Droit pénal spécial**

UT1, M2 Droit pénal et sciences criminelles (2022-2023 ; 2023-2024 ; 2024-2025) : la protection pénale de la propriété ; l'incrimination du terrorisme

### **Droit pénal spécial appliqué aux affaires**

UT1, M2 Droit pénal des affaires publiques et privées (2018-2019 ; 2019-2020 ; 2020-2021 ; 2021-2022 ; 2022-2023 ; 2023-2024 ; 2024-2025) : infractions d'affaires dans le code pénal

### **Droit de la peine**

UT1, M2 Droit pénal et sciences criminelles (2011-2012) : l'appréhension constitutionnelle de la peine ; la juridictionnalisation de l'application des peines

### **Droit de la peine appliqué aux affaires**

UT1, M2 Droit pénal des affaires publiques et privées (2018-2019 ; 2019-2020 ; 2020-2021 ; 2021-2022 ; 2022-2023 ; 2023-2024 ; 2024-2025) : la confiscation ; les peines en droit pénal des affaires ; politique criminelle et droit pénal des affaires

### **Droits et pratiques des infractions commises par les personnes et les décideurs publics**

UT1, M2 Droit public des affaires (2024-2025)

### **Fondements du droit pénal**

UT Capitole, M2 Droit pénal et sciences criminelles (2022-2023 ; 2023-2024 ; 2024-2025)

### ***Ne bis in idem***

- Université de Montpellier, M2 Pratiques pénales (2020-2021 ; 2021-2022)
- Université de Tours, M2 Etudes judiciaire approfondies (2021-2022)

### **Patrimoine architectural et historique**

F.-R., M2 Promotion et gestion de l'immeuble (2012-2013)

### **Procédure pénale**

UT1, M2 Droit pénal et sciences criminelles (2016-2017 ; 2017-2018 ; 2018-2019 ; 2019-2020 ; 2020-2021 ; 2021-2022) : la victime pénale

### **Procédure pénale appliquée aux affaires**

UT Capitole, M2 Droit pénal des affaires publiques et privées (2023-2024 ; 2024-2025) : procédure spéciale applicable aux infractions d'affaires

### **Propriété intellectuelle**

- UT1, M2 Gestion des entreprises agri et agro (2016-2017 ; 2017-2018) : brevetabilité du vivant et valorisation des produits
- UT Capitole, M2 Propriété intellectuelle (2023-2024 ; 2024-2025) : la contrefaçon

## **V. SÉANCES D'ACTUALISATIONS/FORMATIONS PROFESSIONNELLES :**

### **Droit pénal et compliance**

- ENM, févr. 2023 et févr. 2024.

### **Droit pénal et procédure pénale**

- Cour d'appel de Toulouse : mars 2011, mars 2012, mars 2017, nov. 2017, déc. 2018, déc. 2019 ;
- École des avocats de Toulouse : janv. 2020 ; mars 2021 ;
- Interprètes-traducteurs, UNETICA : mars 2020.

### **Droit pénal des affaires**

- Commissaires aux comptes, Toulouse : nov. 2017, oct. 2018, oct. 2019, oct. 2021 et oct. 2023 ;
- Institut de criminologie et de sciences pénales Roger Merle : juin 2020 et janv. 2022.

#### **Droit pénal des biens**

Institut de criminologie et de sciences pénales Roger Merle : janv. 2018.

#### **Droit pénal immobilier**

- *Les jeudis de l'immobilier*, IEJUC : mai-juin 2018 ;
- Institut de criminologie et de sciences pénales Roger Merle : nov. 2018.

#### **Responsabilité pénale des personnes morales**

- ENM, févr. 2023 et févr. 2024 (responsable de formation)

#### **Terrorisme**

- Institut de criminologie et de sciences pénales Roger Merle : janv. 2021 ;
- Collège supérieur de droit : nov. 2021.

#### **VI. RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES :**

- Cofondateur et codirecteur du **Master 2 « Gestion et promotion de l'immeuble »** de l'Université François-Rabelais de Tours (2012-2014) ;
- Cofondateur et codirecteur du **Master 2 « Droit pénal des affaires publiques et privées »** de l'Université Toulouse I-Capitole (2018-...) ;
- Codirecteur du **Master « Droit pénal et sciences criminelles »** de l'Université Toulouse I-Capitole (2020-2023) ;
- Directeur puis codirecteur du **DU de criminologie renforcée en psychologie criminelle** de l'Université Toulouse I-Capitole (2018-2025) : codirection avec Paul CAZALBOU à partir de 2020, puis avec Frédéric DIAZ à partir de 2024) ;
- Directeur du **Collège Supérieur de Droit** de l'Université Toulouse I-Capitole (2020-2024).
- Codirecteur de l'**Institut de criminologie et de sciences pénales Roger Merle** (2015-...).

#### **VII. PROFESSEUR INVITÉ :**

Université Laval, Québec, 2021. Séminaire sur l'incrimination du terrorisme.

### **ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES**

---

- Membre du conseil de l'école doctorale « Droit et sciences politiques » de l'Université Toulouse I – Capitole (2007-2009) ;
- Membre de la Commission scientifique disciplinaire paritaire en droit privé de l'Université François-Rabelais de Tours (2012-2015) ;
- Membre et présidence de la Commission « équivalences » de l'Université François-Rabelais de Tours (2013-2015) ;
- Membre de comités de sélection MCF et professeurs (2013 : Tours, Clermont-Ferrand ; 2016 : Orléans, Toulouse ; 2017 : Limoges, Toulouse ; 2018 : Corte, Toulouse ; 2024 : Limoges, Paris Saclay) ;
- Président de comités de sélection professeurs (2020 : Toulouse) ;
- Membre du conseil de la documentation de l'Université François-Rabelais de Tours (2013-2015) ;
- Président de la Section 01 de l'Université Toulouse I – Capitole (2017-2019 : un mandat), puis membre du bureau (2019-2021 ; 2023...) ;
- Membre de la commission de la recherche et du conseil académique de l'Université Toulouse I – Capitole (2020-2023) ;
- Membre élu du Conseil National des Universités (2022-2023 : suppléant ; depuis 2023, titulaire) ;
- Directeur de l'École Doctorale de Droit et Science Politique (2025...).